UNIVERSITÉ
DE MONCTON
Campus de Shippagan

CCNB
Péninsule acadienne

POUR UN ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DE QUALITÉ DANS LA PÉNINSULE ACADIENNE

RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT

UNIVERSITÉ DE MONCTON

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

OCTOBRE 2002

103-05312/

UNIVERSITÉ DE MONCTON
Campus de Shippagan

CCNB
Péninsule acadienne

POUR UN ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DE QUALITÉ DANS LA PÉNINSULE ACADIENNE

RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT

UNIVERSITÉ DE MONCTON

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

OCTOBRE 2002

TABLE DES MATIÈRES

I Introduction
A. Préambule....1
B. Principes et objectifs....2

II Défis et enjeux
A. La démographie....4
B. L'économie....6

III Portrait sommaire des institutions
A. L'Université de Moncton, campus de Shippagan....10
B. Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick-péninsule Acadienne....12

IV Vision et projets futurs
A. À l'universitaire....15
B. Au collégial....16

V Besoins futurs respectifs
A. Au niveau universitaire....18
B. Au niveau collégial....19

VI Avantages d'une collaboration collégiale-universitaire....20

VII Les modèles de coopération....21

VIII Conclusions et recommandations....24

IX Sommaire des recommandations....31

X Calendrier de mise en œuvre....33

Annexe 1 : Mandat
Annexe 2 : Organigramme UMCS
Annexe 3 : Organigramme CCNB-PA
Annexe 4 : Portrait des deux institutions
Annexe 5 : Rapport de visites sur le terrain

UNIVERSITÉ
DE MONCTON

Edmundston
Moncton
Shippagan

Le 26 septembre 2002

Monsieur Yvon Fontaine
Recteur
Université de Moncton
Moncton, NB E1A 3D9

Monsieur Don Ferguson
Sous-ministre
Formation et Développement de l'emploi
C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Monsieur Roger Doucet
Sous-ministre par intérim
Ministère de l'Éducation
C.P. 6000
Fredericton, NB E1A 3E9

Objet: Rapport final - Comité conjoint
Université de Moncton / Province du Nouveau-Brunswick
Coopération U de M / CCNB

Messieurs,

Le Comité conjoint de l'Université de Moncton, du ministère de la Formation et du Développement de l'emploi ainsi que du ministère de l'Éducation, constitué suite à la démarche des ministres Elvy Robichaud et Norman McFarlane et à la réponse favorable du recteur Yvon Fontaine, a l'honneur de vous présenter son rapport traitant de la coopération dans la Péninsule Acadienne entre l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

Le rapport intitulé ***Pour un enseignement postsecondaire de qualité dans la péninsule Acadienne*** fait suite au mandat qui nous avait été confié et qui visait essentiellement à « identifier des modèles novateurs de partenariat entre l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick afin d'améliorer la prestation des programmes universitaires et des programmes collégiaux à partir de la Péninsule Acadienne, de renforcer la recherche et développement ainsi que d'optimiser les services et le partage des ressources entre l'Université de Moncton,

Campus de Shippagan (UMCS) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – péninsule Acadienne (CCNB–PA) afin de permettre à ces deux institutions de rayonner tant au plan provincial qu'aux plans national et international ».

Le Comité a débuté ses travaux le 14 février 2002 et a tenu plusieurs réunions par la suite.

Après avoir dressé le portrait de l'enseignement universitaire et de l'enseignement collégial dans la péninsule Acadienne, après avoir pris connaissance de la mission, de la vision, des projets et des besoins futurs de l'UMCS et de CCNB–PA, après avoir identifié des pistes potentielles de collaboration entre les deux institutions, et après avoir choisi un modèle de partenariat entre l'UMCS et le CCNB–PA, le Comité conjoint formule dix-huit recommandations qui devraient permettre d'établir une collaboration et une complémentarité entre l'enseignement universitaire et l'enseignement collégial dans la péninsule Acadienne. Le modèle de gestion concertée entre l'UMCS et le CCNB–PA est à la base de la coopération qui devrait se développer dans le futur.

Nous vous invitons à prendre connaissance du sommaire des recommandations au Chapitre IX du rapport ainsi que du calendrier de mise en œuvre suivant le dépôt de notre rapport.

Les membres du Comité conjoint sont d'avis qu'ils se sont acquitté du mandat qui leur avait été confié et vous prient d'accepter le présent rapport, ci-annexé, comme reflétant leurs opinions. Nous vous remercions à l'avance pour la considération apportée à nos conclusions et recommandations et nous demeurons à votre disposition pour tout échange que vous jugeriez nécessaire.

Avec notre appréciation pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Armand Caron

Truong Vo-Van

Michel Thériault

Thérèse Finn McGraw

Roger Doucet

Sylvestre McLaughlin, secrétaire exécutif

RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT

UNIVERSITÉ DE MONCTON
MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Pour un enseignement postsecondaire de qualité dans la péninsule Acadienne

1. INTRODUCTION

A. Préambule

Depuis de nombreuses années, la péninsule Acadienne a fait l'objet d'études diverses, commissions de toutes sortes et s'est dotée de toute une infrastructure institutionnelle d'agences de développement. De nombreux programmes ont été mis de l'avant afin que la région se développe, se prenne en main et diversifie son économie. En même temps que ces efforts étaient déployés, l'économie traditionnelle rattachée aux ressources était en perte de vitesse, rendant difficiles mais combien plus nécessaires les efforts de diversification. Si on ajoute à cela des contraintes démographiques importantes, le défi à relever, dans le contexte de la mondialisation, n'est pas moins grand qu'il ne l'était au début des années 60. Face à une situation qui ne semble pas vouloir s'améliorer, plusieurs seraient tentés de baisser les bras. Pourtant, il faut noter que des changements significatifs ont pris place au fil des ans.

Avec le temps et sous l'influence d'un ensemble de facteurs, se sont forgés une identité régionale, un leadership plus éclairé et aguerri et une volonté de vouloir travailler ensemble de façon plus productive. C'est une conscience collective qui, sans être exempte de lacunes à divers niveaux, saisit mieux les enjeux et qui tente de réagir pour améliorer sa situation. La Péninsule a développé ses réseaux de communication et d'influence, et est en mesure de tirer avantage d'une économie qui fait appel aux technologies nouvelles tant au niveau des communications que de la fabrication. Comme le souligne le Plan de Prospérité de la province du N.-B., le défi économique, c'est certes de se trouver mille façons de s'intégrer à une nouvelle économie qui est mondiale, axée sur le savoir et l'innovation, tout en maximisant l'apport des ressources traditionnelles.

De par le monde, il existe des pays pauvres, riches en ressources, et des pays riches qui sont relativement dépourvus de ressources naturelles. Une constante se dégage à travers le temps et dans les divers cycles économiques: le développement socio-économique s'enracine dans le facteur humain, d'où l'importance de la formation et de l'éducation pour relever les défis d'une situation en perpétuel changement. C'est dans ce contexte que depuis plus d'un quart de siècle, l'Université de Moncton, campus de Shippagan (UMCS) a rendu accessible à ses clientèles, une

variété de programmes de formation, et qu'elle tente de mettre sur pied de nouveaux programmes répondant mieux aux besoins de l'heure.

C'est sans doute cette constatation de l'importance de l'éducation, (que l'on retrouve comme recommandation au coeur d'à peu près tous les rapports et commissions sur la péninsule Acadienne), ce qui a incité le gouvernement provincial à poursuivre davantage cette orientation.

Il faut rappeler que le Plan de développement économique de la péninsule Acadienne comporte quatre volets : l'éducation et la formation; la recherche et développement; les infrastructures et la diversification économique. À divers égards, le présent rapport a des incidences directes ou indirectes sur ces quatre volets.

La création d'un collège communautaire spécifique à la péninsule Acadienne touche directement le volet de l'éducation et de la formation.

En effet, depuis avril 2000, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick-péninsule Acadienne (CCNB-PA) vient de s'inscrire dans cet effort pour toucher de plus près à de nombreux aspects de la formation, partant des efforts de scolarisation de base et allant à la formation collégiale liée aux métiers et à la technologie. Dans un même souffle, le gouvernement provincial et l'Université de Moncton ont créé un comité conjoint pour voir comment la formation collégiale et la formation universitaire peuvent coopérer, se complémenter, voire s'unir pour offrir un enseignement postsecondaire de qualité dans la péninsule Acadienne.

Cette initiative se situe en plein dans le contexte du Plan de Prospérité du N.-B. qui vise à investir dans la formation de la population en bâtissant des infrastructures et des partenariats stratégiques, et ce afin de créer un contexte d'innovation qui permettra de réaliser un développement économique et communautaire pour un avenir meilleur.

Dans les prochains chapitres, nous examinerons donc sommairement les principes et objectifs qui sous-tendent et orientent les efforts de ce comité; nous regarderons certains défis et enjeux touchant à la démographie et à l'économie, à la programmation, au recrutement et au financement, et leurs impacts sur les diverses clientèles. Par la suite, nous ferons une présentation abrégée des particularités des systèmes collégial et universitaire sous divers aspects. Tout en dressant un portrait sommaire de l'UMCS et du CCNB-PA et du type de cours offerts par chacun, nous dégagerons une vision ainsi que les projets et besoins futurs pour chacune des institutions, collégiale et universitaire de la péninsule Acadienne. Nous cernerons ensuite les lieux où la coopération des deux institutions peut avoir des effets bénéfiques et ferons l'inventaire des collaborations possibles; nous nous pencherons sur divers modèles de coopération et de gouvernance qui existent ailleurs au Canada. Enfin, nous conclurons avec des recommandations.

B. Principes et objectifs

La péninsule Acadienne offre une homogénéité linguistique, une base de développement particulière ainsi qu'une qualité de vie unique. L'objectif principal de notre effort, c'est de mettre en place dans la péninsule Acadienne un enseignement postsecondaire de qualité qui répond tant

aux besoins locaux qu'aux exigences internationales de formation. Cet objectif est critique pour permettre la création des conditions pour un développement économique régional lequel permettra d'assurer à la région un mieux-être économique et une meilleure qualité de vie. En ce sens, il faut s'assurer de la présence tant de la formation collégiale que de la formation universitaire.

Mais la péninsule Acadienne, comme ses institutions de formation, n'est pas une entité isolée. Il faut la voir dans une perspective provinciale, nationale et internationale. Il faut certes s'appuyer sur les acquis de la région, mais aussi s'insérer dans les stratégies de développement des gouvernements provincial et fédéral où sont concentrés bon nombre de programmes et de ressources. Il importe aussi d'être perçue comme une ressource capable de participer à une échelle plus globale, comme le démontre le Centre international d'apprentissage du français de l'UMCS, la participation de l'École des pêches à la formation des pêcheurs autochtones et haïtiens, ou en aquaculture pour les pays de la francophonie. Le partenariat Acadie-Haïti, réalisé avec le support de l'ACDI, et qui impliquait entre autres, le CCNB et l'Université de Moncton, illustre le fait qu'il est nécessaire de décloisonner nos institutions et nos horizons.

Pour offrir une formation postsecondaire de qualité, les institutions devront faire appel aux technologies nouvelles tant au niveau collégial qu'au niveau universitaire: déjà l'utilisation de celles-ci est un acquis important pour la région, permettant aux institutions d'être plus efficaces dans leur enseignement, mais aussi dans leur interaction dans des contextes plus globaux. Le CCNB-PA, en combinant ses ressources avec le projet de *Collectivité ingénieuse de la péninsule Acadienne (CIPA)*, peut avoir un impact plus grand au niveau de la scolarisation de base, pouvant peut-être même ramener plus de jeunes comme clientèle de nos institutions postsecondaires. De même, en ajoutant aux siennes ces mêmes ressources, l'UMCS pourrait rejoindre plus facilement une clientèle dans le secteur de l'Éducation permanente.

Afin d'appuyer la formation postsecondaire dans la région, il faut donner plus d'importance aux centres de recherche et tenter de préciser leur rôle et leur orientation. Un exercice est en cours depuis septembre 2001 suite à l'annonce du Premier ministre visant à regrouper les forces de chacun. Sans être impliqués de façon majeure dans la recherche fondamentale, ces centres poursuivent des projets de recherche appliquée et sont une source importante de services de soutien à l'industrie et des agents importants de transferts technologiques. On n'a qu'à penser au Centre de recherche et de développement de la tourbe qui offre avec succès et, depuis bon nombres d'années, des services d'analyse à l'industrie de la tourbe; à l'Aquarium et Centre marin qui offre une variété de services à l'industrie aquicole et qui a réussi une percée dans l'élevage de l'aiglefin pour une firme de la Baie de Fundy ; ainsi qu'au Centre de recherche et de développement des produits marins pour son appui à l'industrie des produits marins. Il faudrait aussi souligner l'innovation dont a fait preuve l'École des Pêches du N.-B. au niveau des divers engins et agrès de pêches et ce depuis plusieurs décennies.

Également, et tout en tenant compte que les nouvelles technologies permettent de décentraliser certains types d'enseignement, il faut tenter de créer une masse critique, qui regroupe étudiants et étudiantes, professeurs et professeures, laboratoires, centres de recherche, et maximiser l'utilisation des outils d'enseignement, les équipements physiques et les services à la clientèle en général. Les services aux étudiants comme les résidences, les installations sportives et culturelles

et un club étudiant sont des moyens d'attraction de la clientèle étudiante. Une masse critique aura plus de chance de retenir les étudiants dans la région et d'attirer des clientèles extérieures.

Pour créer ce contexte dynamique capable de retenir professeurs, professeures, étudiants et étudiantes, il est important pour les municipalités d'avoir une politique dynamique face aux clientèles étudiantes. En favorisant l'intégration de ces diverses clientèles, les municipalités peuvent être un facteur important qui viendra renforcer les efforts des institutions de formation. Une visite de petites villes étudiantes européennes (Amiens, par exemple) aurait certes du mérite tout en reconnaissant de prime abord que les circonstances sont différentes sur le plan des distances et de la population.

Bien qu'il soit à vocation virtuelle, le CCNB-PA a besoin de personnes et d'espaces pour livrer bon nombre de programmes. À première vue, il faut viser une plus grande flexibilité administrative et une action plus intégrée des deux institutions de formation que sont l'UMCS et le CCNB-PA. À date, elles ont peut-être davantage partagé un certain nombre de services aux étudiants et étudiantes plutôt que l'enseignement et la formation proprement dits. Ainsi la cafétéria, le pavillon sportif et le club étudiant sont des exemples de coopération et de services partagés à Shippagan.

Toutefois, cette coopération apparaît comme un objectif très atteignable étant donné, d'une part, l'ouverture qui semble prévaloir de part et d'autre, et le désir du gouvernement provincial de voir dans quelle mesure et à quelles conditions cela est possible. Et l'objectif ne se limite donc pas à réduire des coûts et à rationaliser des espaces. Cela peut s'avérer une conséquence mais pas nécessairement un objectif prioritaire. Tout ceci nous ramène au mandat succinct* du Comité conjoint:

> ***Le mandat du Comité conjoint vise essentiellement à identifier des modèles novateurs de partenariat entre l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick afin d'améliorer la prestation des programmes universitaires et collégiaux à partir de la péninsule Acadienne, de renforcer la recherche et développement ainsi que d'optimiser les services et le partage des ressources entre le secteur collégial et le secteur universitaire afin de permettre à ces secteurs de formation de rayonner tant au plan provincial que national et international.***

* Le mandat intégral est décrit à l'Annexe 1.

II. DÉFIS ET ENJEUX

A. La démographie

Au cours des prochaines années, les changements démographiques auront des répercussions sur l'enseignement postsecondaire partout au N.-B. mais particulièrement dans la péninsule Acadienne. Le tableau suivant illustre ces changements au niveau de la population globale :

Tableau I Population-péninsule Acadienne

	1991	1996	2001	Var. en % 1991-1996		var. en % 1996-2001	
PÉNINSULE	**57 815**	**57 979**	**54 833**	**164**	**0,28**	**-3 146**	**-5,43**
Région de Tracadie [1]	23 285	23 482	22 537	197	0,85	-945	-4,02
Région de Caraquet [2]	17 380	17 201	16 043	-179	-1,03	-1 158	-6,73
Région de Shippagan [3]	17 150	17 296	16 253	146	0,85	-1 043	-6,03
CHALEUR	40 865	40 247	37 937	-618	-1,51	-2 310	-5,74
MIRAMICHI	38 700	38 077	37 386	-623	-1,61	-691	-1,81
RESTIGOUCHE	35 545	35 019	32 720	-526	-1,48	-2 299	-6,57

1. Ville de Tracadie-Sheila, villages de Saint-Isidore et de Néguac, paroisses de Saumarez et d'Alnwick.

2. Ville de Caraquet, villages de Bas-Caraquet, Bertrand, Saint-Léolin, Maisonnette, Grande-Anse et Paquetville, ainsi que les paroisses de Caraquet, New Bandon et Paquetville.

3. Villes de Shippagan et de Lamèque, villages de Le Goulet et Saint-Marie – Saint-Raphael, ainsi que les paroisses de Shippagan et d'Inkerman.

Source : Recensements de 1991, 1996 et 2001.
Gracieuseté de Maurice Beaudin (Institut canadien sur le développement régional)

Alors que, durant la période 1991-1996, la péninsule Acadienne avait vu une légère augmentation de sa population, la période de 1996 à 2001 a connu une baisse de 5,43 %. Cette baisse aura des conséquences à long terme qui mériteront d'être analysées plus en profondeur éventuellement. Une bonne partie de cette baisse vient essentiellement de la migration de la population vers les centres urbains majoritairement à l'intérieur de la province mais aussi vers l'extérieur. La fermeture et le recul d'industries traditionnelles importantes continueront à exercer une pression migratoire jusqu'à ce que l'économie de la région retrouve un nouvel équilibre. Il est probable également que le tableau suivant sur les effectifs scolaires devra être révisé pour tenir compte des dernières données du recensement.

Tableau 2 Projections de l'effectif scolaire par district et année du 30 sept. 2001 au 30 sept. 2013

Districts francophones	30/09/01	30/09/13	écart	%
01-Shédiac	9328	7240	2088	- 22,4
03-Grand-Sault	6993	4812	2181	- 23,4
05-Campbellton	4195	2983	1212	- 28,9
07-Beresford	3936	2780	1156	- 29,4
09-Tracadie-Sheila	**8756**	**6306**	**2450**	**- 28,0**
11-Richibouctо	4556	3266	1290	- 28,3

1.-La méthodologie utilisée pour la projection de l'effectif scolaire est basée sur les effectifs scolaires par année et le district scolaire (30 septembre 2000) et aussi , par Statistique Canada, la population estimée par année pour les enfants âgés de 5 et 6 ans (1er juillet 1991 ID-1er juillet 2013 PR)

2.-Les villes énumérées en regard de chaque district représentent le lieu du bureau du district scolaire. (source : ministère de l'Éducation du N.-B.)

Toutes les régions de la province subiront une diminution des effectifs et la péninsule Acadienne avec une baisse de 28 % de ses effectifs (et sans doute davantage... si la tendance se maintient) aura des défis importants à relever. La compétition pour attirer la clientèle étudiante va s'accentuer et il faut prévoir des stratégies pour bénéficier de cette réalité. L'importance de développer l'économie régionale à partir de ses assises traditionnelles mais aussi de l'économie émergente, aura un rôle central à jouer pour garder la population et attirer d'autres clientèles.

B. Économie

Il va sans dire que la péninsule Acadienne fait face à des défis importants au plan économique. La diminution du niveau de l'emploi dans les industries traditionnelles, notamment les pêches, les mines et la forêt, due à une diminution de la ressource et à une rationalisation ainsi qu'une mécanisation de ces secteurs, invite tous les agents de développement et les gouvernements à faire preuve d'innovation et de créativité. Cette rationalisation des secteurs de base va se poursuivre, bien que ces derniers seront pour bien longtemps encore des agents importants de l'économie régionale et provinciale. De plus, grâce à l'innovation, ces secteurs peuvent encore contribuer à de nouveaux développements.

Comme le démontrent les tableaux et graphiques suivants, sur la plupart des paramètres comme le taux d'emploi, le taux d'activité économique, le taux de chômage ou le revenu moyen de la population active, la Péninsule a une performance moindre que la moyenne provinciale. Au niveau de l'éducation, 25.3 % de la population active au niveau provincial a moins d'une 12^{e} année alors que cette moyenne est de 48.6 % dans la péninsule Acadienne. *Il est intéressant de noter qu'au niveau de la formation universitaire, 16.3 % de la population active de la péninsule Acadienne a une formation universitaire contre 16.5 % au niveau provincial.* On pourrait supposer que la présence d'un campus universitaire dans la région a joué un rôle important à cet effet. Un autre indicateur statistique important réside dans le caractère saisonnier de l'emploi qui est très élevé dans la péninsule Acadienne, et tout effort pour contrer cette situation en créant des emplois stables ne pourra qu'améliorer le sort économique de la région. Avec 53 % des emplois dans le travail saisonnier, la région se démarque largement de la moyenne provinciale qui est à 17 %.

Tableau 3 : Taux d'emploi de la population

Données du recensement de 1996

	Taux d'emploi	Taux d'activité	Taux de chômage	Revenu moyen de la Pop. Act. ($)	Part (%) de travailleurs saisonniers	Part de pop. active Scol. < 12e	Part de pop. active Grade univ.
Nouveau-Brunswick	46.5	57.8	12.7	22 686	17.7	25.3	16.5
Pén. Acadienne	**40.7**	**50.1**	**23.5**	**17 541**	**53.0**	**48.6**	**16.3**
Gloucester	42.7	52.4	18.2	20 894	32.3	32.3	14.8
Northumberland	42.8	53.1	21.5	21 163	27.0	29.9	10.6
Restigouche	40.7	50.8	18.6	21 602	24.6	32.8	13.2
Nord-Est	**42.3**	**52.2**	**19.3**	**21 121**	**29.1**	**31.7**	**13.2**
Albert	51.1	64.0	7.7	24 667	10.3	21.3	17.6
Kent	46.2	56.9	22.0	17 166	36.9	39.4	8.4
Westmorland	49.6	60.6	8.9	23 482	13.8	23.3	17.9
Sud-Est NB	**49.2**	**60.4**	**10.9**	**22 602**	**17.2**	**25.7**	**16.3**
Charlotte	47.6	59.3	22.1	20 482	21.4	28.8	12.1
Kings	48.0	62.2	8.0	27 200	9.8	20.3	18.9
Saint John	43.6	53.8	10.2	23 154	10.6	22.3	14.8
Sud-Ouest NB	**45.9**	**57.7**	**11.3**	**24 309**	**12.1**	**22.6**	**16.0**
Queens	41.9	51.1	18.2	19 299	22.9	31.7	8.4
Sunbury	49.4	65.3	9.1	22 361	11.3	24.4	10.3
York	51.7	63.9	8.7	25 563	11.0	16.2	28.0
Centre NB	**50.3**	**62.8**	**9.6**	**24 390**	**12.1**	**19.2**	**22.8**
Carleton	47.2	60.1	8.4	19 528	13.0	27.4	12.6
Madawaska	45.0	55.4	12.6	20 767	18.8	26.4	17.7
Victoria	43.8	56.0	14.4	18 214	19.5	30.1	12.2
Nord-Ouest	**45.4**	**57.0**	**11.7**	**19 732**	**17.1**	**27.6**	**14.7**

Source: Recensement de 1996; compilations de M. Beaudin.

Graphique 1 : Taux d'emplois saisonniers

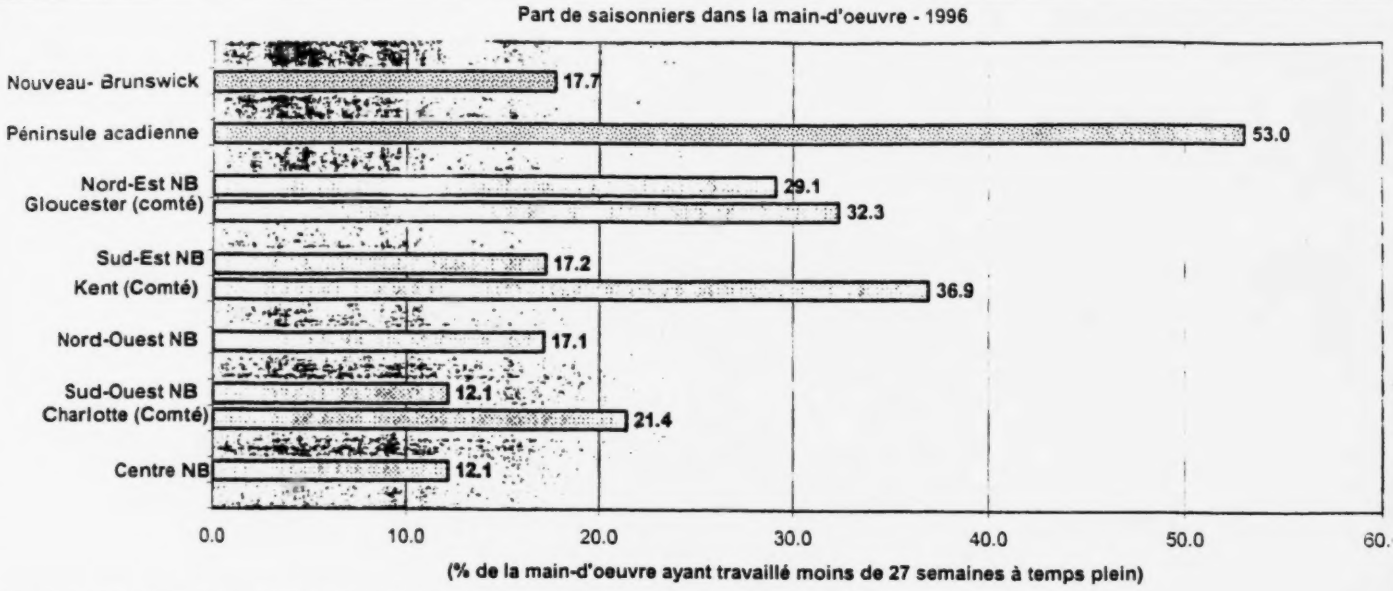

Source : M. Beaudin, ICDR d'après les données du recensement de 1996.

Il convient toutefois de noter l'émergence d'une économie qui s'intègre à de plus grands ensembles économiques et l'effort pour attirer des entreprises dans la péninsule Acadienne et le dynamisme de certains entrepreneurs locaux à diversifier leurs produits et leurs marchés.

L'industrie du textile, avec la venue de nouvelles entreprises utilisant une technologie de pointe, devrait être en mesure de contribuer significativement au cours des prochaines années à la création d'emploi. Le CCNB-PA devrait être à l'écoute de cette industrie afin de pouvoir répondre à ses besoins de formation.

Il faut noter l'effort dans la construction navale pour diversifier la production vers des bateaux de croisière de luxe, qui demande une main-d'oeuvre hautement qualifiée particulièrement dans la finition du produit, mais qui s'appuie aussi sur une longue tradition de construction de bateaux de pêche. Un recyclage certes très exigeant mais réalisable. Également, dans la région de Caraquet, une industrie d'assemblage s'est installée, procurant de l'emploi toute l'année.

Dans la tourbe et depuis plusieurs années déjà, une compagnie fait la preuve qu'on peut faire de la valeur ajoutée, sur une base quotidienne et annuelle continue dans la péninsule Acadienne. Il en va de même au niveau des produits d'emballage, où une firme locale s'est créé une excellente réputation.

Quelques centres d'appel démontrent également que ce type d'activité peut raffermir l'emploi dans la région et contrer le caractère saisonnier dû à la courte saison de certaines industries de base. Avec une population bilingue et stable, la péninsule Acadienne est bien placée pour répondre à la demande à ce chapitre.

Autour de la construction résidentielle et commerciale, plusieurs industries de fabrication de portes et fenêtres, d'armoires de cuisine, ont une plus grande constance dans l'emploi et certaines exportent à l'extérieur de la région et du pays.

Alors qu'il était difficile de tenir des réunions d'affaires dans la péninsule Acadienne, le Centre des congrès de Tracadie-Sheila offre une option intéressante pouvant desservir des groupes d'une certaine taille.

Le regroupement des centres de recherche dans un Institut traitant des zones côtières sous l'égide de l'UMCS est un autre exemple où l'on peut relancer la recherche et l'innovation. Ce regroupement permettra d'aller chercher plus de fonds de recherche et permettra d'innover dans des secteurs clés, consolidant une tradition d'excellence déjà établie. L'ajout de chercheurs additionnels avec doctorat et la possibilité d'obtenir des chercheurs associés en résidence, sur des bases ponctuelles, provenant de centres de recherche reconnus, devraient permettre des collaborations intéressantes et de relancer ce volet de développement à une plus grande échelle.

Sur le plan touristique, le Village historique acadien et l'Aquarium et Centre marin sont des institutions bien établies. Il y aurait lieu cependant d'offrir à partir du CCNB-PA toute une gamme de programmes couvrant l'ensemble de ce secteur afin qu'il bénéficie d'une main-d'oeuvre formée, capable de répondre aux besoins d'une industrie très compétitive.

Il sera intéressant également de voir l'impact du projet de Collectivité ingénieuse dans un milieu rural comme Centre-Péninsule.

Notre objectif n'est certes pas de faire une analyse économique exhaustive de la situation. Plusieurs rapports l'ont d'ailleurs déjà fait. Le point que nous voulons faire ici est le suivant : la péninsule Acadienne n'est pas qu'un recueil de statistiques trop souvent désolantes. Elle est aussi une entité dynamique capable de se prendre en main et de modifier son destin. Elle peut le faire par le dynamisme de ses entrepreneurs, par l'amélioration de la formation de la main-d'oeuvre et par le soutien articulé et soutenu des trois niveaux de gouvernement. C'est une volonté constante et collective qui fera du Nord-Est une région prospère. Et c'est en collaborant et en coopérant ensemble que le CCNB-PA et l 'UMCS veulent contribuer à relever le défi de la relance de la région.

III. PORTRAIT SOMMAIRE DES INSTITUTIONS

A. L'UMCS

Historique et mission

C'est en 1963 que les Acadiens et Francophones du N.B. se sont donné un outil global de développement en créant l'Université de Moncton. C'était reconnaître en quelque sorte l'évolution qui prenait place au niveau des collèges classiques, qui avaient assuré jusque-là une formation permettant d'accéder à l'Université. En formant des étudiants et étudaintes dans de nombreuses sphères de l'activité humaine, l'Université a été au coeur de l'évolution des francophones du N.-B. et de la Francophonie canadienne, et dans le contexte de la mondialisation, elle joue un rôle grandissant dans la francophonie internationale, comme l'a démontré le dernier Sommet de la Francophonie tenu à Moncton en septembre 1999.

Depuis 1977, l'Université de Moncton est réorganisée en trois campus à Edmundston, à Moncton et à Shippagan. L'UMCS poursuit au Nord-Est le rôle joué auparavant par le Collège Sacré-Cœur de Bathurst et le Collège Jésus-Marie à Shippagan (1960).

La mission de l'Université de Moncton est actuellement la suivante : exclusivement de langue française et reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche, l'Université de Moncton, dans ses trois constituantes, contribue au développement de la population acadienne et de la société universelle :

- elle fournit à la population acadienne et à la Francophonie en général des programmes de formation de la plus haute qualité;

- elle contribue, par ses activités de recherche, à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir.

Programmes et types d'enseignement

À ce titre, l'UMCS participe de plein pied à cette mission en offrant toute une gamme de programmes de 1er cycle dans une variété de domaines constituant une porte d'entrée à l'enseignement supérieur. L'UMCS offre également le baccalauréat en science infirmière à Bathurst et offre le baccalauréat en gestion de l'information depuis septembre 2002, ces deux derniers étant des programmes de quatre ans. Un autre baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières est en préparation. La plupart des autres programmes offrent la 1re et/ou la 2e année de programmes s'échelonnant sur quatre ou cinq années, préparant l'étudiant ou l'étudiante à pousser plus avant sa formation au niveau du 2e cycle. Grâce à ses bureaux à Shippagan, à Bathurst et à Campbellton, le service d'Éducation permanente offre à sa clientèle adulte toute une gamme de programmes de perfectionnement à temps partiel. Également, l'UMCS a mis sur pied un Centre international d'apprentissage du français, qui met aussi l'accent sur la culture acadienne. Il faut noter qu'il est relativement difficile de mettre sur pied des programmes longs (4 ans) et même d'introduire de nouveaux programmes articulés, étant donné les procédures et exigences (très légitimes dans le contexte universitaire) du Sénat académique qui doit approuver chaque nouveau programme ainsi que les limites imposées par la Loi de l'Université de Moncton et le rôle du campus de Shippagan.

L'UMCS, particulièrement par le biais de l'enseignement à distance, peut faire appel aux ressources professorales des autres constituantes ou d'autres institutions. Également, l'Université de Moncton possède d'excellents centres de recherche, des instituts, des chaires de recherche et une variétés de facultés; et l'UMCS, en tant que constituante, fait partie de ce réseau.

Son rôle social d'agent de changement ne saurait être minimisé, compte tenu qu'en plus de la formation dispensée, le Campus de Shippagan a été l'hôte et le promoteur de bien des conférences, colloques et discussions de toutes sortes, tant sur le plan scientifique qu'au niveau du développement socio-économique.

Les installations

L'UMCS est un campus relativement complet avec salles de classe et laboratoires, qui offre à sa clientèle toute une gamme de services et de ressources, dont une résidence, un pavillon sportif, une cafétéria, une bibliothèque, une librairie et un centre étudiant. De plus, l'UMCS a des bureaux aux collèges communautaires de Bathurst et Campbellton.

Malgré des installations modernes, l'UMCS fait face à des défis particuliers en termes de besoins en espaces. L'arrivée du Centre international d'apprentissage du français demande des espaces additionnels (salles de cours, bureaux, centre pédagogique); le baccalauréat en gestion de l'information nécessite l'ajout de bureaux de professeurs, de salles de cours et d'un laboratoire sur la technologie; le projet de regroupement des centres de recherche entraînera une relocalisation du CRDT et du CRDPM dans un même espace beaucoup plus grand que les installations actuelles; le projet d'un baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières nécessitera des espaces de bureaux, salles de cours et un laboratoire scientifique.

La clientèle

Au 30 novembre 2001, 420 étudiantes et étudiants étaient inscrits **à temps plein** par rapport à 402 l'automne précédent. Au 19 septembre 2002, 468 étudiants et étudiantes étaient inscrits à temps complet.

Au 18 mars 2002, 337 étudiantes et étudiants étaient inscrits à l'Éducation permanente, alors qu'en date du 4 décembre 2001, on comptait 178 étudiantes et étudiants. À l'automne 2000, 249 personnes étaient inscrites.

Administration

D'une façon générale, l'Université de Moncton est gérée par un Conseil des gouverneurs et un Sénat académique. La gestion de l'UMCS est assurée par le vice-recteur de la constituante de Shippagan, lequel se rapporte au Recteur de l'Université de Moncton. En plus du Décanat des études et des Services aux étudiants et recrutement, cinq secteurs de responsabilités sont directement sous la juridiction du vice-recteur de Shippagan.

Également le Décanat des études comporte neuf secteurs de responsabilité et les Services aux étudiants et au recrutement en comportent cinq.

Sur le plan académique, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) a des responsabilités réseau, travaillant avec les trois campus de l'Université. En particulier, le VRER préside le Comité des programmes de l'Université qui a pour tâche d'étudier toutes propositions de modification, d'ajout ou d'abolition de programmes ou de cours avant leur présentation au Sénat académique. Le doyen des études de l'UMCS travaille en relation étroite avec le VRER.

Sur le plan des finances et des ressources humaines, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines de l'Université a des responsabilités-réseau et est donc en lien avec l'UMCS.

On retrouvera à l'Annexe 2 l'organigramme de l'UMCS.

B. Le CCNB-PA

Historique et mission

L'annonce de la création d'un Collège communautaire du N.-B. dans la péninsule Acadienne, en avril 2000, créait un outil additionnel de formation pour la région. Cette annonce concrétisait en quelque sorte plusieurs années d'activités déjà bien amorcées par le CCNB de Bathurst dans la péninsule Acadienne. En mettant l'accent sur les outils virtuels de formation, le CCNB-PA annonçait ses couleurs, soit d'être à l'avant-garde dans la formation faisant appel aux technologies nouvelles. À cela venait se greffer l'École des Pêches du N-B., une institution datant des années soixante et offrant une formation diversifiée à l'industrie des pêches. Tout en maintenant cette vocation, l'École des pêches a été rénovée et transformée afin de répondre à un

plus grand nombre de besoins de formation et rencontrer les exigences du mandat plus large du CCNB-PA.

La mission du CCNB-PA est la suivante:

«À vocation virtuelle, le CCNB-PA s'engage à dispenser des programmes de formation tant à notre communauté qu'à l'échelle provinciale, nationale et internationale. Dans cet environnement d'apprentissage adapté à notre clientèle, nous accordons la priorité à une formation de qualité visant l'acquisition et le maintien des compétences d'une main-d'oeuvre apte au travail.»

Programmes et types d'enseignement

1) L'École des pêches

Les programmes de formation offerts par le CCNB-PA s'adressent à l'aquaculture et à plusieurs métiers de la mer. Avec son École des Pêches bilingue, celui-ci peut donner une variété de cours partout dans la province et complémenter la formation d'autres institutions anglophones ou des besoins du secteur privé, par exemple, la sécurité aquatique et la sécurité en mer. L'École des Pêches offre donc une formation sur le campus et hors-campus. L'École offre des cours aux employés d'usine en vue de l'atteinte d'un certificat de technicien en traitement des produits marins, sur une période de trente semaines. La pêche responsable, la recherche et l'aide technique aux pêcheurs ainsi que les services à la communauté sont d'autres volets importants de l'École des pêches. Celle-ci joue aussi un rôle de premier plan en offrant des cours de formation hors-campus à la population autochtone, dans son effort d'accéder aux métiers de la mer et de protéger la ressource.

2) Autres programmes

Le CCNB-PA, comme tous les collèges du réseau, offre une programmation qui lui est propre. Sa spécialité réside dans les métiers de la mer et sa vocation est axée sur le développement virtuel.

Ainsi la programmation de 2002-2003 offre une variété de cours :

Technologie des affaires (1re année, soit 40 semaines)
Technologie de l'informatique (1re année, soit 40 semaines)
Technologie de l'animation 2D-3D (2 ans, soit 80 semaines)
Techniques aquicoles (1 an, soit 40 semaines)
Études générales : formations secondaire et spécifique
Programmes des métiers de la mer (de durées diverses)
Briquetage et maçonnage (32 semaines)
Infirmière auxiliaire (57 semaines)
Technique d'usinage (40 semaines)
Technique de soudage (40 semaines)
Assemblage, montage (30 semaines)

Un autre volet intéressant du CCNB-PA, c'est sa capacité de donner une formation sur mesure, sur place en industrie. Il peut également offrir sur base décentralisée, une formation partout dans la province ou en Atlantique (par exemple, des cours de formation dans les pêches aux Premières nations), ou encore sur la scène internationale. Le CCNB-PA se veut donc un outil de développement adapté aux besoins diversifiés de formation.

3) Volets virtuels

L'accès aux programmes du CCNB peut se faire à partir des Centres de formation et d'apprentissage (CFAC), des divers centres de formation et même directement de la maison pour certains cours. Le portail pour le collège virtuel comprendra l'inscription, le marketing, l'encadrement des étudiants et étudiantes et des enseignants et enseignantes, les groupes de discussion, la bibliothèque virtuelle et la liste des cours offerts. En milieu de travail ou en classe, le Collège fait appel à la vidéoconférence et au tableau électronique, à l'audiographie, aux présentations power point et aux ordinateurs portatifs.

Les installations

Depuis sa création, les anciens locaux de l'École des pêches sont devenus le centre principal du CCNB-PA. Également, ce dernier utilise des espaces à Tracadie-Sheila et Shippagan, où il tranférera éventuellement son administration. À Shippagan, il partage des services avec l'UMCS, notammant la bibliothèque, la cafétéria, le Pavillon sportif et le club étudiant. D'une façon générale, le CCNB-PA est à cours d'espace et devra remédier à ce problème pour atteindre les objectifs fixés dans son plan d'entreprise: les 11 000 pieds carrés à l'UMCS ne répondent pas aux besoins. La formation virtuelle a ses limites pour l'enseignement de bien des métiers et technologies et requiert elle-même des locaux et des encadrements.

La clientèle

La clientèle du CCNB-PA est variée. En 2000-2001, pour la formation en pêche, 1470 formulaires d'inscription ont été remplis, dont 1 090 hors-campus. Pour les employés d'usine, 478 personnes ont bénéficié de cette formation. En 2001-2002, dans les programmes réguliers, 188 personnes étaient inscrites en récupération scolaire et 31 dans les divers cours de technologie. Pour ce qui est des programmes à contrat, on comptait 339 inscriptions.

Administration

On trouvera à l'Annexe 3 l'organigramme de l'administration du CCNB-PA. Le collège est géré par une directrice qui se rapporte au sous-ministre adjoint du ministère de la Formation et du Développement de l'Emploi. Sous la directrice, on retrouve six divisions : développement institutionnel et virtuel, service à la clientèle, direction de l'administration, technologie et service communautaire, études générales et métiers de la mer. Et dans l'ensemble, sous chacune de ces divisions, on retrouve une vingtaine de secteurs de responsabilité. De par son appartenance au réseau des CCNB, le collège est intégré au système provincial d'information sur les ressources humaines (HRIS) et au système centralisé de gestion financière (FIS). Il reçoit aussi un support informatique important dû à cette appartenance. Le Collège opère sur une base annuelle, d'avril à

mars inclusivement. Le système des admissions est centralisé et le CCNB-PA utilisera le système SIE pour la gestion de l'information concernant les étudiants.

On trouvera à l'Annexe 4 un portrait des deux institutions, qui compare les particularités des systèmes collégial et universitaire.

IV. VISION ET PROJETS FUTURS

A. À l'universitaire

Les projets futurs du campus de Shippagan de l'Université de Moncton sont en lien avec le plan de développement que s'est donné le campus en 1998 et qui a été approuvé par les instances supérieures de l'Université de Moncton. De plus, cette vision est confirmée par les recommandations récentes issues du Rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton.

Essentiellement, le Campus de Shippagan est appelé à jouer un rôle complémentaire aux deux autres campus de l'Université. Tout en permettant à des jeunes d'entreprendre des études universitaires dans leur région, l'UMCS développera des domaines d'intervention qui permettront de rayonner dans la Francophonie, tant au niveau des études à temps plein qu'à celui de l'Éducation permanente ou de la recherche et du développement.

Cette vision se concrétisera, entre autres, à travers les projets suivants :

1. Formation et programmes

a) Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières
Ce programme a déjà franchi l'étape du Comité des programmes de l'Université. Sa pertinence et la qualité du curriculum ont déjà été reconnues. Ce programme serait le volet de la formation qui viendrait appuyer le projet d'institut de recherche sur les zones côtières. Ce nouveau baccalauréat nécessitera un financement spécial et le projet est à cette étape de recherche de financement. L'UMCS pourrait devenir un centre d'excellence sur la gestion des zones côtières avec un volet formation, un institut de recherche et une chaire de recherche dans le domaine.

b) Gestion de l'information
Poursuite de l'implantation de ce baccalauréat dont la 1re année a été offerte en septembre 2001.

c) Centre international d'apprentissage du français
Développement de divers créneaux aux niveaux national et international pour le Centre international d'apprentissage du français (CIAF).

2. Formation et projets spéciaux

a) Médiatisation et enseignement à distance

En plus de collaborer avec les campus d'Edmundston et de Moncton pour la médiatisation de cours et programmes, l'UMCS compte médiatiser le baccalauréat en gestion de l'information par la formule d'un cumul de programmes courts. La médiatisation de ce programme permettrait à l'UMCS de rejoindre des clientèles à distance soucieuse de parfaire leur formation à temps partiel.

b) Redéfinition de l'Éducation permanente

Conjointement avec les deux autres campus, l'UMCS contribuera à la mise sur pied d'un service d'Éducation permanente davantage intégré à l'Université, où l'on verra une programmation pour l'ensemble de l'Université pour répondre aux besoins de la population. La formation sur mesure prendra davantage d'importance dans cette réorganisation du service.

3. Recherche et développement

La recherche fait partie intégrante de la mission de l'Université et conséquemment de l'UMCS. Dans ce contexte, plusieurs professeurs et professeures poursuivent des projets de recherche, seuls ou en équipe. L'UMCS poursuit actuellement un projet majeur relié à son rôle et son environnement socio-géographique, soit celui d'établir un Institut de recherche sur les zones côtières qui regrouperait les divers centres de recherche de la région.

Institut de recherche sur les zones côtières

Cet institut constituerait en partie le volet recherche d'un centre d'excellence sur la gestion des zones côtières. L'institut devrait inclure initialement trois volets de recherche sur les ressources liées à l'économie, soit l'aquaculture, les produits marins et la tourbe.

4. Autres projets en lien avec la communauté

Centre de développement entrepreneurial

Suite à de nombreuses interventions faites dans le passé par divers individus, organismes et municipalités, l'UMCS a été mandaté par le Comité d'action du Premier Ministre, d'assumer le leadership dans l'évaluation de la mise en œuvre éventuelle d'un centre de développement entrepreneurial dans la péninsule Acadienne. Une étude de marché a été effectuée et une analyse plus poussée auprès des fournisseurs de services et des clients potentiels est actuellement en cours. Des décisions seront prises dans ce dossier au début de l'automne prochain. Ce secteur pourrait éventuellement être établi avec le partenariat d'autres institutions et intervenants économiques.

B. Au collégial

1. Programmation

Le CCNB-PA prévoit mettre en place deux nouveaux programmes réguliers à chaque année. Il commande régulièrement des études de marché sur le potentiel de certains programmes. Cette année, il a commandé des études pour les métiers de la scène, les techniques aquicoles et une option assurance pour une deuxième année de technologie des affaires. Il mène également de nombreuses consultations afin de juger du potentiel de certaines formations à contrat.

2. Recherche

Le CCNB-PA vise à élaborer un plan d'action pour ses activités de recherche afin de déterminer sa mission, sa vision, ses buts, objectifs, priorités et axes d'intervention. Il a présentement soumis un projet au secrétariat national d'alphabétisation pour mener une étude d'un groupe cible afin de déterminer les outils et l'encadrement nécessaire à l'acquisition de formation virtuelle en alphabétisation. Ce projet s'insère dans le projet présenté à Formation et Développement de l'emploi et vise le développement virtuel des programmes de récupération scolaire.

Au niveau de la recherche appliquée, un projet est à l'étude dans le domaine de la sélectivité de la crevette. Ce projet se situe dans le secteur de spécialité que sont les métiers de la mer. La recherche appliquée constitue un nouveau champ d'action pour le Ministère quoiqu'une personne-ressource y soit déjà assignée.

3. International

Le CCNB-PA prévoit rencontrer prochainement la direction du développement international du Ministère afin de se doter de lignes directrices et d'une vision qui lui sera propre et qui sera complémentaire avec les initiatives du réseau des collèges. Il est déjà impliqué dans le projet SAH (Solidarité Acadie-Haïti), et une soumission pour une proposition de projet pour une formation en pêche en Haïti est présentement au stade de planification. Le Collège explore également d'autres possibilités dans le secteur des pêches.

4. Volet virtuel

Le CCNB-PA mène plusieurs projets qui lui permettront de réaliser sa vocation virtuelle.

Il travaille présentement à :

i) la mise en place d'un portail commun pour le réseau des collèges;
ii) l'établissement d'un portail pour la formation des fonctionnaires provinciaux ;
iii) la décentralisation de la récupération scolaire par l'entremise de points de livraison dans la péninsule Acadienne (ceci comprendrait la médiatisation des études générales, du GED et de la formation spécifique);
iv) la médiatisation de leur expertise dans leur spécialité, soit les métiers de la mer; et
v) la formation et la mise à jour des utilisateurs face aux nouvelles technologies.

5. Centre de spécialisation des métiers de la mer

Le CCNB-PA a reçu les services d'une personne-ressource qui est chargée d'explorer la possibilité de mettre en œuvre un centre de spécialisation dans les métiers de la mer pour les provinces Atlantiques, mais dont l'envergure dépasserait ces frontières. Ce centre viserait l'enseignement, la formation, le développement, les échanges d'information et constituerait un réseau de personnes et d'organisations impliquées dans le domaine des pêches et de la recherche appliquée. On y préconiserait également l'exploitation d'une composante virtuelle pour toute la formation en ligne reliée aux métiers de la mer.

V. BESOINS FUTURS RESPECTIFS

A. Au niveau universitaire

1. Infrastructures

L'UMCS utilise déjà au maximum tous les espaces à sa disposition. Il est évident que la venue de projets futurs engendrera un défi particulier au niveau des espaces. Des espaces additionnels sont nécessaires à divers niveaux.

a) Salles de cours

Quatre salles additionnelles (baccalauréat en gestion de l'information et autres).
Deux salles additionnelles (CIAF).
Salles pour futur baccalauréat en gestion des zones côtières.

b) Bureaux de professeurs et professeures

Six bureaux (baccalauréat en gestion des zones côtières).

c) Laboratoire scientifique

Pour baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières.

d) Institut de recherche sur les ressources côtières

Selon analyse, 15 000 pieds carrés pour abriter les volets tourbe et produits marins de l'institut, y incluant laboratoire, bureaux et autres.

e) Centre de développement entrepreneurial

Espaces de bureaux possiblement. Ce service pourrait aussi être localisé chez d'autres intervenants après entente avec l'UMCS.

f) Laboratoire gestion de l'information et télécommunication

Note : Si le baccalauréat en science infirmière était offert à Shippagan plutôt qu'à Bathurst, les problèmes d'espaces seraient encore plus grands.

2. Financement

Lorsque l'Université de Moncton a été réorganisée en trois campus en 1976-1977, le campus de Shippagan a vu sa subvention annuelle de fonctionnement basée sur celle du Collège Jésus-Marie qui n'était alors que de 299 000$ par année. Cette institution, administrée par une congrégation religieuse n'offrait aucun programme universitaire au complet et ses ressources physiques et humaines étaient conséquemment très limitées.

La base historique de financement de l'institution qui représente 75 % de la subvention gouvernementale est conséquemment demeurée faible au fil des ans, puisque la variation du pourcentage d'augmentation, s'il y a lieu, était la même pour toutes les institutions. D'autre part, contrairement aux deux autres campus de l'Université, l'UMCS n'a jamais reçu de subventions spécifiques récurrentes pour de nouveaux programmes mis en place. Si le campus de Moncton reçoit des subventions particulières pour le Droit, le Génie mécanique et le Génie électrique et, que le campus d'Edmundston bénéficie d'une subvention pour la Foresterie, l'UMCS n'a pas de subvention particulière pour la Gestion de l'information, par exemple.

Conséquemment, l'Université est d'avis que la mise sur pied d'un baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières nécessitera un budget spécial d'implantation et une subvention récurrente pour le fonctionnement régulier. Annuellement, l'UMCS aura besoin de 500 000 $ pour appuyer les opérations d'un tel programme. Une analyse financière effectuée en 2001 démontre la faiblesse historique du financement du campus de Shippagan dont l'un des facteurs est l'absence de financement spécifique pour les programmes. Le développement futur de l'UMCS est étroitement lié à des changements à ce niveau.

B. Au niveau collégial

1. Infrastructures

Le CCNB-PA a un besoin pressant de locaux administratifs à Shippagan afin d'héberger les membres de l'administration ainsi que le personnel qui œuvre au volet virtuel et aux services aux étudiants. De plus, il lui faudra y trouver des locaux pour offrir de nouveaux programmes. À Tracadie, les besoins en locaux se situent au niveau de la formation à contrat surtout et, là aussi, on cherche à héberger l'équipe administrative des services à la communauté.

2. Financement

Le CCNB-PA espère obtenir, dans un avenir rapproché, un budget d'exploitation comparable à celui des collèges de même envergure dans le réseau afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle.

VI. AVANTAGES D'UNE COLLABORATION COLLÉGIALE-UNIVERSITAIRE

L'objectif du gouvernement en créant le Comité conjoint était de permettre à la population de la péninsule Acadienne d'avoir accès à un enseignement postsecondaire de qualité adapté aux divers besoins à desservir. C'est l'opinion du Comité qu'un tel objectif sera mieux atteint par une coopération des deux institutions qui, tout en conservant leur structure et mandat respectifs, vont coordonner leurs efforts à plusieurs niveaux et dans plusieurs secteurs d'activités. Dans l'esprit du Plan de Prospérité de la Province du N.-B., les deux institutions vont créer un partenariat stratégique afin de favoriser le développement régional, entre autres, par une masse critique de chercheurs, professeurs et étudiants, et tenter de se complémenter et de s'appuyer mutuellement. Pour créer les conditions de cette masse critique, il ne faut pas sous-estimer l'importance des infrastructures sportives et sociales diverses qui rendent possible une vie étudiante active et stimulante, et ce, avec le support actif de la municipalité. Par leur coopération, l'UMCS et le CCNB-PA modifieraient l'image projetée dans la population, à savoir qu'ils sont complémentaires et non compétitifs.

Les deux institutions vont aussi mettre de l'avant la recherche, l'innovation et la coopération avec l'industrie dans leur mode de fonctionnement. Cette coopération réalisée par le partage des forces et ressources de chacun devrait permettre à ces deux institutions de développer au maximum leur potentiel. Cette coopération devrait être un atout pour aider les entreprises locales à se développer et en attirer de nouvelles, car la venue d'un avenir meilleur passe par le développement socio-économique. Sans vouloir être exhaustives, certaines possibilités de coopération ont été identifiées :

La programmation : à partir d'un comité regroupant les deux institutions, la programmation sera articulée au profit de chacun afin d'éviter les dédoublements et de se faire la concurrence pour la même clientèle, afin de mettre sur pied des cours qui se complémentent, et surtout de créer une synergie permettant d'identifier des secteurs de formation qui répondent mieux aux besoins des clientèles diverses et au développement régional.

Les crédits : une meilleure coordination facilitera la reconnaissance et le transfert des crédits pour la clientèle qui veut se diriger vers des cours de 1er cycle.

L'enseignement : dans les matières de base, par exemple, la clientèle des deux institutions pourrait suivre les mêmes cours, soit par le biais de l'enseignement à distance ou selon des modalités sujettes à des ententes spécifiques entre les deux institutions.

La formation à distance et la vocation virtuelle: les deux institutions ont des forces et des installations dans la formation à distance. Une coopération sera établie au niveau des services audio-visuels permettant au CCNB-PA et à l'UMCS de bénéficier d'une expertise technique complémentaire. L'UMCS a développé une expertise dans la formation à distance qui est très reconnue et qui pourrait être utile au CCNB-PA dans la poursuite de sa vocation virtuelle. Le CCNB-PA possède également des expertises techniques très utiles pour renforcer l'UMCS à ce chapitre. Également, les divers centres de formation du collège CCNB-PA pourraient rendre encore plus accessible et décentralisée la formation à distance offerte par l'UMCS à sa clientèle et appuyer l'encadrement des étudiants et étudiantes par les services de soutien.

La coopération internationale : il ne fait pas de doute que les forces réunies des deux institutions (qui n'excluent pas d'autres partenaires potentiels) pour la mise en place de projets de coopération internationale présenteraient un avantage certain auprès des agences de développement international, telles l'ACDI et la Banque Mondiale. D'ailleurs, les deux institutions, avec d'autres partenaires, ont déjà par le passé fait front commun à certaines occasions.

La recherche et l'innovation : avec le regroupement des centres de recherche dans un Institut de recherches sur les zones côtières et la création éventuelle d'un Centre d'excellence des métiers de la mer, c'est tout un volet de coopération qui s'ouvre aux deux institutions, à la fois dans la formation, dans la coopération internationale et dans la recherche et l'innovation. Au niveau de la dissémination des résultats de recherches auprès de l'industrie, la coopération des deux institutions est un atout majeur.

La rationalisation des infrastructures et services : on a déjà mentionné le partage de certains services et infrastructures. Un comité des deux institutions travaillant au niveau local pourrait assurer une coordination menant à un bon fonctionnement de ces services pour les deux institutions. Il y aurait des avantages à se partager d'autres services, comme la librairie, le centre de reprographie, les services à la clientèle, les services d'orientation et l'aide financière.

Le court terme et le long terme : il importe de regarder les options qui sont réalistes à la fois pour le court terme et pour le long terme. Par exemple, des conventions collectives dûment signées peuvent faire obstacle à une variation que l'on voudrait apporter à la tâche de travail d'un employé, bien que sur une période plus longue, les mêmes modifications pourraient se négocier avec le syndicat concerné.

VII. LES MODÈLES DE COOPÉRATION

Le concept visant une plus grande coopération entre les intervenants institutionnels dans le domaine de l'éducation dans la péninsule Acadienne ne date pas d'hier, particulièrement entre le CCNB et l'UMCS. La création d'un CCNB virtuel pour la péninsule Acadienne pose avec plus d'insistance le problème de la coopération ci-haut mentionnée. Le CCNB offre des cours au niveau des métiers et des technologies et, en principe, pourrait offrir lui aussi des programmes articulés menant à l'Université. Le gouvernement provincial a clairement indiqué sa volonté de faire de cette coopération une réalité. Il veut ainsi créer une situation de synergie et une masse critique, en regroupant les ressources et en faisant une utilisation plus rationnelle de celles-ci. Plusieurs rapports, comités et commissions ont fait des constatations au fil des ans. En voici quelques-unes.

Le Rapport du comité conjoint U. de M. / CCNB de 1989 visait à amener une plus grande présence du CCNB de Bathurst dans la Péninsule et l'agrandissement (1992-94) du Campus de Shippagan visait en partie à accommoder cette venue. Le rapport de 1991 ***Plan de mise en oeuvre d'un projet conjoint d'enseignement postsecondaire dans la péninsule Acadienne*** donne suite à ce rapport et traite de façon exhaustive des divers aspects de cette collaboration et constitue une sorte de modèle qu'il n'est pas nécessaire de réinventer.

En 1998 également, ***un Groupe de travail sur le développement du Campus de Shippagan*** dépose son « Rapport final » : dans ce rapport, il est intéressant de noter ce que font les autres universités et institutions pour attirer une clientèle additionnelle. Ce rapport réfère également au rapport de ***Price Waterhouse de 1985 sur le CUS*** traitant des améliorations à apporter à la programmation, des duplications à éviter, et du manque d'aide aux étudiants plus dépendants qu'ailleurs des prêts étudiants. Également il est fait mention du ***Rapport de 1997 de Concept Plus*** qui insiste lui aussi sur des programmes nouveaux et spécifiques nécessaires pour attirer diverses clientèles.

En 1998, un Groupe de travail du Sénat académique de l'Université de Moncton et du Conseil des gouverneurs ouvre également la porte à une plus grande coopération avec les Collèges communautaires. Il existe aussi ***une entente-cadre***, d'une durée indéfinie et amendable, signée en décembre 1998 entre le ministère de l'Éducation (incluant alors le CCNB) et l'Université de Moncton, définissant les objectifs associatifs, les modalités de coopération et mode de gestion de cette entente.

Également en 2001, ***le Rapport du Groupe de travail sur les orientations de l'Université de Moncton*** fait des recommandations qui vont dans le sens d'une coopération accrue entre l'UMCS et le CCNB.

Suite à l'annonce de la création d'un CCNB-Péninsule, Collège dit virtuel, les ministres ***Robichaud et McFarlane ont réitéré les intentions du gouvernement du N.-B*** pour une coopération accrue entre les deux institutions.

Pour ce qui est des centres de recherche de la Péninsule, la Commission Gaudet et le rapport Beaudin plus spécifiquement, ont recommandé une forme ou une autre de fusion. Faisant suite au rapport du Dr Beaudin sur ces centres de recherche, ***le Premier ministre Bernard Lord a annoncé en juin 2001, un regroupement des centres de recherche sous un même toit...sous une même administration relevant de l'UMCS*** avec l'ajout d'un million de dollars pour assurer sa mise en oeuvre.

Tout ceci nous amène à examiner des options relatives aux divers modèles de gouvernance qui seraient les plus aptes à encadrer un effort plus systématique de coopération. L'intégration entre le niveau collégial et le niveau universitaire, en ce qui a trait à la gouvernance, peut être plus ou moins complète, allant du *statu quo* à des collaborations ponctuelles et/ou systématisées jusqu'à une intégration totale illustrée par le modèle du collège universitaire.

a) Le *statu quo*

Le *statu quo* au sens strict, à savoir deux institutions indépendantes, n'existe plus. Déjà la clientèle du CCNB partage avec l'UMCS des services conjoints comme la bibliothèque, la cafétéria, le pavillon sportif, le club étudiant et les services de santé. Par contre, le *statu quo* existe au sens où chaque administration prend ses propres décisions à l'intérieur de deux cadres institutionnels différents. C'est en quelque sorte une relation de propriétaire-locataire, mais qu'il ne faut pas pour autant minimiser puisqu'elle permet de regrouper plus d'étudiants et de partager des services et infrastructures. On retrouve aussi une coopération dans l'enseignement proprement dit au niveau des programmes articulés qui font l'objet d'ententes spécifiques.

b) L'intégration des services

Une intégration plus poussée pourrait voir la mise en commun des services tels les services aux étudiants (orientation, aide financière, logement, les services sportifs et culturels), les services administratifs (finances, personnel) et les services académiques (registrariat et la gestion des dossiers étudiants). Les services audio-visuels, de librairie, de photocopie pourraient être gérés d'une façon plus intégrée et se complémenter. Même chose pour l'enseignement à distance, les services informatiques et la technologie. Tout en ayant une double structure administrative (avec comité local conjoint de gestion), on vise une gestion intégrée. Une autre option serait d'avoir une gestion unique administrant l'ensemble des volets et répondant à la fois à l'Université de Moncton et au CCNB, avec un comité conjoint aux plus hautes instances mais une seule direction sur le plan local.

Or, les deux institutions qui nous préoccupent ont des cultures et des missions différentes : le CCNB est rapide pour répondre à des besoins de toutes sortes, de la formation en usine jusqu'aux cours de métier et de technologie. Lorsqu'un métier est saturé il lui est plus facile de corriger le tir: la mouvance des programmes est son lieu commun. C'est un outil de développement formidable qui vise une formation à plus court terme pour répondre plus immédiatement au besoin du marché du travail. L'appartenance au réseau du CCNB est également un atout à préserver.

L'Université, d'autre part, a beaucoup plus de stabilité dans ses programmes et prépare les étudiants et étudiantes dans un cadre à plus long terme. L'approbation des programmes nouveaux passe par un processus très rigoureux au niveau de la planification et du Sénat académique. La présence de la formation universitaire continue d'être un atout dans la Péninsule, particulièrement en ce qui a trait à l'accès initial à l'Université en général, surtout pour la clientèle qui veut se rendre aux 2^{e} et 3^{e} cycles de formation universitaire. Dans le domaine du perfectionnement et de l'éducation à distance, l'UMCS joue un rôle très important. Par sa mission, l'Université jouit également d'une tradition en recherche fondamentale et appliquée.

c) Le modèle des collèges universitaires

Les collèges universitaires se caractérisent par leur capacité de donner à la fois des cours de métier, de technologie, des cours sur mesure et des cours universitaires. Ils sont cependant très indépendants, possédant leur *Education Council* et leur *Board of Governors.* Ce modèle fonctionne comme une université avec l'équivalent d'un bureau de direction et un comité qu'on pourrait apparenter à un sénat académique. À moins de structurer ainsi le CCNB ou l'UMCS, le modèle de gouvernance ne s'appliquerait pas comme tel puisqu'il faudrait créer une nouvelle entité.

À partir d'une recherche sur internet, le Comité a fait l'examen du modèle du « University College », surtout répandu dans les provinces du Centre et de l'Ouest canadien, mais qui fait son chemin dans les provinces Maritimes. Ce modèle offre l'avantage d'une planification intégrée, évite les conflits de programmation, facilite la reconnaissance et le transfert des crédits et offre toute une gamme de diplômes au niveau postsecondaire. Après l'examen de plusieurs modèles en Ontario et dans l'Ouest canadien, des visites ont été faites à l'Université Ste-Anne qui est en voie de former avec le Collège de l'Acadie un collège universitaire. Également, le « University College of Cape Breton » a été visité. On trouvera à l'Annexe 5, le compte rendu de ces visites.

Après considération, le Comité n'a pas retenu ce modèle et a préféré conserver l'intégrité des formations collégiale et universitaire dans leur réseau respectif, car, si le modèle fait preuve d'efficacité à certains chapitres, il faut peu de temps pour développer un problème d'adaptation entre la culture universitaire et la culture collégiale. Presque sans exception, les institutions qui avaient le modèle de collège universitaire subissent des pressions pour devenir des universités.

d) Un modèle sur mesure de gestion concertée

Il est fort probable qu'il nous faudra créer une formule de coopération qui respecte à la fois les exigences du CCNB et celles de l'Université de Moncton. Les chances de trouver sur une étagère une formule toute faite qui s'applique à notre situation relativement unique ne sont pas grandes. Entre le *statu quo* et une intégration globale, il y a de la place pour des structures souples de coopération : il ne faut pas oublier que ce sont rarement les structures mais plutôt les individus qui font le succès d'un exercice de coopération. Il importe de bâtir sur les acquis, par exemple, l'entente-cadre entre le ministère de l'Éducation et l'Université de Moncton (2001) et le Plan d'un projet conjoint d'enseignement postsecondaire dans la péninsule Acadienne pour ces deux mêmes institutions.

VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- **Attendu que le gouvernement du N.-B. a comme priorité de développer un enseignement postsecondaire de qualité dans la péninsule Acadienne par une plus grande coopération entre le CCNB-PA et l'Université de Moncton;**

- **Attendu que le Plan de prospérité de la Province du N.-B. met l'accent sur la recherche, l'innovation et les partenariats stratégiques;**

- **Attendu que le Plan de développement économique de la péninsule Acadienne touche spécifiquement l'éducation, la formation, la recherche et le développement;**

- **Attendu que les deux institutions ont une volonté de réunir leurs forces pour se compléter mutuellement, réaliser des projets en commun et leur mission respective;**

- **Attendu qu'il est impérieux de créer une masse critique d'étudiants ou étudiantes, de chercheurs ou chercheures et de professeurs ou professeures pour être compétitif;**

- **Attendu qu'il est nécessaire de maximiser l'utilisation des ressources tant au niveau des services que des infrastructures;**

Le Comité conjoint est arrivé aux conclusions suivantes, qui devront être analysées plus en profondeur au niveau de la structure de coopération à être mise en place.

1. - MODÈLES DE COOPÉRATION

Plusieurs possibilités ont été étudiées relativement à la capacité des deux institutions de coopérer l'une avec l'autre.

A. *Statu quo*

Le *statu quo* n'a pas été retenu étant donné qu'il existe déjà une coopération pratique et fonctionnelle entre les deux institutions, au niveau du partage de locaux. C'est une coopération basée sur le modèle propriétaire / locataire où l'UMCS fournit des services au CCNB-PA sous forme d'ententes de service plus ou moins formelles.

B. Collège universitaire

Le modèle des collèges universitaires a retenu l'attention du Comité et offrait deux possibilités.

1. Collège universitaire autonome

Une possibilité partait d'une direction unique qui offre à la fois les cours collégiaux et universitaires. Ce modèle qui s'est développé surtout au Canada anglais, semble connaître des succès mais aussi des ratés au sens où il apparaît difficile de concilier la culture collégiale et la culture universitaire, cette dernière semblant toujours s'imposer sur l'autre au détriment de l'intégrité de la formation collégiale. Or, préserver l'intégrité des deux formations est un principe qui a guidé nos délibérations. De plus, le modèle du collège universitaire implique la création d'une université séparée (une autre au N.-B.), ce qui ne semble pas à l'ordre du jour dans les circonstances actuelles, alors que les universités existantes font constamment face à des problèmes de financement et de recrutement de professeurs et professeures tant dans la recherche que dans l'enseignement.

2. Collège universitaire intégré aux réseaux existants

L'autre modèle aurait été de faire l'équivalent d'un collège universitaire avec les deux formations qui conserveraient leur intégrité, avec une administration conjointe se rapportant chacun à leur direction respective. Ce modèle n'éviterait pas le conflit des cultures différentes et poserait constamment des problèmes administratifs considérables. De plus, il n'est pas évident qu'il accomplirait davantage que le *statu quo*.

C. Gestion concertée universitaire et collégiale

Le Comité a retenu ce modèle de coopération en s'appuyant sur les principes suivants :

- La collaboration entre l'Université de Moncton, campus de Shippagan et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick dans la péninsule Acadienne respecte la mission, la philosophie et l'intégrité de formation offerte par les deux institutions.

- Tant la formation universitaire que la formation collégiale sont essentielles dans la péninsule Acadienne pour répondre aux besoins du milieu et de futures entreprises ou organismes qui viendraient s'installer dans la région.
- La mise en commun des ressources et des instituts de recherche va permettre de créer une synergie qui va renforcer mutuellement chacune des institutions.
- L'UMCS et le CCNB-PA ne peuvent limiter leurs interventions dans la péninsule Acadienne, mais les deux institutions peuvent constituer une force de frappe dans la Francophonie en travaillant ensemble.

Compte tenu des principes énumérés ci-dessus, une gestion concertée de l'enseignement universitaire et collégiale dans la péninsule Acadienne s'avère nécessaire et se réalisera par la mise en place d'un Comité de direction et d'un Comité de mise en oeuvre avec des représentants des deux institutions. Ces comités verraient essentiellement à formaliser et de développer les champs de coopération où il paraît y avoir un avantage à complémenter et à unir les forces pour être plus efficace. Ceci permettrait d'établir un plan de collaboration progressif où les deux institutions sont à l'aise d'opérer, soit entre elles ou à l'intérieur de partenariats élargis. Il s'agit de mettre en place un modèle souple et flexible qui permettrait de s'adapter aux circonstances d'un futur en perpétuel changement.

1. Comité de direction

Le Comité de direction a le mandat de voir à ce que l'Université de Moncton et le CCNB puissent développer la coopération dans la péninsule Acadienne en favorisant la collaboration mutuelle. Le Comité de direction s'assure que l'UMCS et le CCNB-PA partagent leurs visions et planifications respectives et atteignent les objectifs fixés annuellement au niveau de la collaboration entre les deux institutions. Le Comité fera un rapport annuel au sous-ministre de la Formation et du développement de l'emploi et au recteur de l'Université de Moncton.

Le Comité de direction est composé comme suit : le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le vice-recteur du campus de Shippagan pour l'Université de Moncton; le sous-ministre adjoint responsable des collèges communautaires ainsi que la directrice du CCNB-PA. Également, un représentant de la communauté sera invité à faire partie du Comité et sera nommé en accord avec les parties.

2. Le Comité de mise en oeuvre

Le Comité de mise en oeuvre est chargé de la mise en place des initiatives concrètes de coopération et présente au comité de direction les options qui lui permettront d'orienter le travail et identifier les dossiers pouvant faire l'objet de collaboration entre l'UMCS et le CCNB-PA. Il s'agit donc de suggérer de nouveaux axes de développements, d'identifier les besoins et les défis et d'inciter la collaboration. Plus particulièrement, le Comité s'attardera aux initiatives à prendre (1) au niveau de l'enseignement et de la formation, (2) au niveau de la recherche, du développement et de l'innovation, et (3) au niveau des services et infrastructures.

Le Comité de mise en oeuvre est composé : pour l'UMCS du vice-recteur, du doyen des études, du directeur des services aux étudiants et du comptable; le CCNB-PA est représenté par la directrice, la responsable du volet virtuel, du coordonnateur des services aux étudiants et du directeur de l'administration.

Recommandation 1 : **Que la province du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton mettent leurs ressources en commun afin de promouvoir une collaboration étroite entre l'Université de Moncton, campus de Shippagan et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – péninsule Acadienne et d'assurer ainsi un développement articulé de l'enseignement collégial et universitaire.**

Recommandation 2 : **Que, dans la collaboration préconisée, l'on observe l'intégrité de l'enseignement collégial au sein du réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brusnwick et celle de l'enseignement universitaire au sein de l'Université de Moncton.**

Recommandation 3 : **Qu'afin de favoriser la collaboration entre le secteur collégial et le secteur universitaire, l'on établisse le modèle de gestion concertée entre l'Université de Moncton, campus de Shippagan et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick-péninsule Acadienne.**

Recommandation 4 : **Que le modèle de gestion concertée s'articule autour de deux comités : un Comité de direction et un Comité de mise en œuvre dont le mandat et la composition sont définis dans le Rapport.**

Recommandation 5 : **Que les deux comités qui assurent la mise en place du modèle de gestion concertée reçoivent l'appui d'une personne-ressource afin de faciliter la planification et les suivis aux décisions desdits comités.**

2. - AXES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNS

Le chapitre IV, Vision et projets futurs a permis de tracer la vision de l'UMCS et du CCNB-PA à travers divers projets, tant au plan de la formation que de la recherche et du développement que du rayonnement à l'international. Le Comité appuie la vision avancée par les deux institutions et estime qu'une planification triennale devrait être élaborée, établissant les priorités et identifiant le financement requis pour les divers projets.

Il est évident que l'UMCS et le CCNB-PA ont des axes de développement particuliers correspondant à leur mission respective.

Cependant, il s'avère important de mettre en évidence deux axes de développement où l'UMCS et le CCNB-PA peuvent unir leurs forces puisque ce sont des axes de développement communs aux deux institutions.

Recommandation 6: **Qu'à l'intérieur de leur réseau respectif, l'UMCS et le CCNB-PA puissent renforcer leurs axes de développement particuliers et leur mission tout en favorisant, là où c'est possible, les interrelations avec l'autre institution.**

Recommandation 7 : **Que deux axes de développement soient identifiés comme pistes potentielles prioritaires de collaboration entre l'UMCS et le CCNB-PA, soit la gestion des zones côtières et les métiers de la mer, d'une part; ainsi que l'intégration des technologies dans l'enseignement ou le volet virtuel, d'autre part.**

a) <u>Gestion des zones côtières et métiers de la mer</u>

Cet axe commun à l'enseignement universitaire et à l'enseignement collégial pourrait permettre aux deux institutions de développer un véritable centre d'excellence dans la péninsule Acadienne faisant en sorte que le Nouveau-Brunswick puisse jouer un rôle déterminant dans ce secteur d'activités au sein de la Francophonie. La Péninsule peut s'enorgueillir de posséder un campus universitaire, un collège communautaire incluant une école des pêches, des centres de recherche, un environnement côtier et une longue tradition dans l'économie des ressources principalement situées dans les zones côtières.

Recommandation 8 : **Que l'UMCS et le CCNB-PA, en collaboration avec d'autres intervenants, s'il y a lieu, unissent leurs efforts en formation, en recherche et développement afin de faire de la péninsule Acadienne un pôle d'excellence dans la Francophonie au niveau de la gestion des zones côtières et des activités reliées aux métiers de la mer.**

Recommandation 9 : **Qu'au niveau universitaire, l'UMCS reçoive l'appui de la Province afin de mettre en place la formation et un institut de recherche dans la gestion des zones côtières.**

Recommandation 10 : **Qu'au niveau collégial, le CCNB-PA puisse considérer la mise en place d'un centre de spécialisation des métiers de la mer.**

b) <u>Intégration des technologies dans l'enseignement ou volet virtuel</u>

D'une part, le CCNB-PA s'est vu attribuer l'étiquette de « collège virtuel » lorsqu'il fut créé par la Province. D'autre part, l'UMCS possède une longue expérience dans la formation à distance et la médiatisation de l'enseignement. Ajoutons à cela que la péninsule Acadienne a été choisie comme communauté francophone à l'extérieur du Québec et seule communauté du Nouveau-Brunswick afin de mettre en place un projet de Collectivité ingénieuse. Le Conseil scolaire

pourrait également bénéficier d'une concertation entre les intervenants éducatifs de la région afin d'intégrer les technologies dans ses curricula.

Par la concertation, la péninsule Acadienne pourrait devenir un lieu privilégié pour le renforcement du volet virtuel au sein des institutions d'enseignement collégial et universitaire.

Recommandation 11 : Que le développement du volet virtuel dans la programmation collégiale et universitaire soit appuyé d'un financement adéquat permettant de mettre en place, dans la péninsule Acadienne, une équipe de professionnels affectés à l'intégration des technologies dans l'enseignement. Que cette équipe favorise la collaboration entre l'UMCS, le CCNB-PA, le Conseil scolaire et le projet de Collectivité ingénieuse de la péninsule Acadienne.

Recommandation 12 : Que le CCNB-PA se voit confier la responsabilité de développer le volet virtuel pour le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et qu'il dispose des ressources financières pour assumer ce leadership.

Recommandation 13 : Que le CCNB-PA puisse développer une programmation en lien avec le rôle qu'il devrait jouer dans le volet virtuel au sein du réseau du Collège communautaire.

3. – LA COOPÉRATION OU LES PARTENARIATS POTENTIELS

Plusieurs secteurs d'activités ont été identifiés en termes de possibilités de collaboration entre l'enseignement universitaire et l'enseignement collégial. Le Comité conjoint a identifié diverses pistes qui devront faire l'objet d'une analyse plus approfondie par le Comité de direction et le Comité de mise en œuvre. La coopération pourrait s'exercer dans la programmation, la reconnaissance des acquis, la recherche et développement, la coopération internationale et le partage de divers services aux étudiants et étudiantes et d'appui à la formation.

Recommandation 14 : Qu'une analyse approfondie des collaborations concrètes entre le CCNB-PA et l'UMCS soit effectuée touchant la programmation, la recherche et développement, la coopération internationale et le partage de services inter-institutionnels et qu'un rapport soit déposé par le Comité de mise en œuvre avant le 1er mars 2003.

4. - LES INFRASTRUCTURES

Le chapitre V trace les besoins en espaces de l'UMCS et du CCNB-PA afin de leur permettre d'offrir un enseignement universitaire et collégial de qualité. Le Comité conjoint, après avoir pris connaissance des besoins respectifs des deux institutions, reconnaît que les deux institutions pourront réaliser leur vision et collaborer plus facilement si elles peuvent combler les lacunes qu'elles rencontrent actuellement au niveau des espaces à leur disposition. Le Comité conjoint estime qu'une planification triennale s'impose afin d'améliorer les infrastructures nécessaires

pour l'aménagement de salles de cours, de laboratoires, de bureaux et des services requis pour l'enseignement universitaire et l'enseignement collégial.

Recommandation 15 : **Que l'UMCS et le CCNB-PA disposent des infrastructures et des espaces suffisants afin d'assurer la collaboration entre les deux institutions et leur développement respectif.**

Recommandation 16 : **Qu'en conformité avec la création du CCNB-PA, l'on procède dans les meilleurs délais, à l'installation de l'équipe administrative du CCNB-PA à proximité de l'UMCS dans l'optique de la collaboration entre la direction des deux établissements.**

5. - LE FINANCEMENT

L'UMCS et le CCNB-PA sont de jeunes institutions disposant de ressources financières relativement limitées. Il est évident que, pour maximiser les pistes potentielles de collaboration entre l'enseignement universitaire et l'enseignement collégial dans la péninsule Acadienne, l'UMCS et le CCNB-PA devront recevoir l'appui financier tant des programmes gouvernementaux provinciaux que fédéraux. Outre le Fonds de développement économique de la péninsule Acadienne, l'appui de programmes des deux paliers de gouvernement peut s'avérer essentiel si l'on veut créer un impact significatif pour la formation postsecondaire et la recherche dans le développement économique de la Péninsule.

Recommandation 17 : **Que le CCNB-PA bénéficie d'un niveau de financement comparable aux autres collèges du réseau.**

Recommandation 18 : **Que l'UMCS reçoive l'appui financier plus particulièrement pour la mise en place du baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières et de l'institut de recherche sur les zones côtières.**

IX. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Que la province du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton mettent leurs ressources en commun afin de promouvoir une collaboration étroite entre l'Université de Moncton, campus de Shippagan et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick-péninsule Acadienne et d'assurer ainsi un développement articulé de l'enseignement collégial et universitaire.

2. Que, dans la collaboration préconisée, l'on conserve l'intégrité de l'enseignement collégial au sein du réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et celle de l'enseignement universitaire au sein de l'Université de Moncton.

3. Qu'afin de favoriser la collaboration entre le secteur collégial et le secteur universitaire, l'on établisse le modèle de gestion concertée entre l'Université de Moncton, campus de Shippagan et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick–péninsule Acadienne.

4. Que le modèle de gestion concertée s'articule autour de deux comités : un Comité de direction et un Comité de mise en œuvre dont le mandat et la composition sont précisés dans le rapport.

5. Que les deux comités qui assureront la mise en place du modèle de gestion concertée reçoivent l'appui d'une personne-ressource afin de faciliter la planification et les suivis aux décisions desdits comités.

6. Qu'à l'intérieur de leur réseau respectif, l'UMCS et le CCNB-PA puissent renforcer leurs axes de développement particuliers et leur mission tout en favorisant, là où c'est possible, les interrelations avec l'autre institution.

7. Que deux axes de développement soient identifiés comme pistes potentielles prioritaires de collaboration entre l'UMCS et le CCNB-PA, soit la gestion des zones côtières et les métiers de la mer, d'une part; ainsi que l'intégration des technologies dans l'enseignement ou le volet virtuel, d'autre part.

8. Que l'UMCS et le CCNB-PA, en collaboration avec d'autres intervenants, s'il y a lieu, unissent leurs efforts en formation et en recherche et développement afin de faire de la péninsule Acadienne en pôle d'excellence dans la Francophonie au niveau de la gestion des zones côtières et des activités reliées aux métiers de la mer.

9. Qu'au niveau universitaire, l'UMCS reçoive l'appui de la Province afin de mettre en place la formation et un institut de recherche dans la gestion des zones côtières.

10. Qu'au niveau collégial, le CCNB-PA puisse considérer la mise en place d'un centre de spécialisation des métiers de la mer.

11. Que le développement du volet virtuel dans la programmation collégiale et universitaire soit appuyé d'un financement adéquat permettant de mettre en place dans la péninsule Acadienne une équipe de professionnels affectés à l'intégration des technologies dans

l'enseignement. Que cette équipe favorise la collaboration entre l'UMCS, le CCNB-PA, le Conseil scolaire 9 et le projet de Collectivité ingénieuse de la péninsule Acadienne.

12. Que le CCNB-PA se voit confier la responsabilité de développer le volet virtuel pour le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et qu'il dispose des ressources financières pour assumer ce leadership.

13. Que le CCNB-PA puisse développer une programmation en lien avec le rôle qu'il devrait jouer dans le volet virtuel au sein du réseau du Collège communautaire.

14. Qu'une analyse approfondie des collaborations concrètes entre le CCNB-PA et l'UMCS soit effectuée touchant la programmation, la recherche et développement, la coopération internationale et le partage de services inter-institutionnels et qu'un rapport soit déposé par le Comité de mise en œuvre avant le 1er mars 2003.

15. Que l'UMCS et le CCNB-PA disposent des infrastructures et des espaces suffisants afin d'assurer la collaboration entre les deux institutions et leur développement.

16. Qu'en conformité avec la création du CCNB-PA, que l'on procède, dans les meilleurs délais, avec l'installation de l'équipe administrative du CCNB-PA à proximité de l'UMCS dans l'optique de la collaboration entre la direction des deux établissements.

17. Que le CCNB-PA bénéficie d'un niveau de financement comparable aux autres collèges du réseau.

18. Que l'UMCS reçoive l'appui financier plus particulièrement pour la mise en place du baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières et de l'institut de recherche sur les zones côtières.

X. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

8 octobre :	Dépôt du Rapport au recteur de l'Université de Moncton, au sous-ministre de la Formation et du développement de l'emploi et au sous-ministre de l'Éducation.
1er novembre:	Réponse de l'Université de Moncton et de la province du Nouveau-Brunswick aux recommandations du Rapport.
15 novembre :	Première rencontre du Comité de direction.
1er décembre :	Première rencontre du Comité de mise en œuvre.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Mandat

Annexe 2 : Organigramme Université de Moncton, campus de Shippagan

Annexe 3 : Organigramme Collège communautaire, péninsule Acadienne

Annexe 4 : Portrait des deux institutions

Annexe 5 : Rapport de visites sur le terrain

Annexe 1

Mandat du comité conjoint

Le mandat du Comité conjoint vise essentiellement à identifier des modèles novateurs de partenariat entre l'Université de Moncton et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick afin d'améliorer la prestation des programmes universitaires et collégiaux à partir de la péninsule Acadienne, de renforcer la recherche et développement ainsi que d'optimiser les services et le partage des ressources entre le secteur collégial et le secteur universitaire afin de permettre à ces secteurs de formation de rayonner tant au plan provincial que national et international.

Plus particulièrement, le mandat tiendra compte des paramètres suivants :

1. Examiner les rôles respectifs de l'UMCS et du CCNB-PA dans la formation universitaire et la formation collégiale dans la Péninsule; tracer le portrait des programmes de formation offerts actuellement par l'Université de Moncton, campus de Shippagan et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, péninsule Acadienne et les institutions privées.

2. Préciser les services, les espaces, les ressources humaines et matérielles nécessaires pour assurer la prestation des programmes universitaires et collégiaux ainsi que le renforcement de la recherche et développement.

3. Dans la recherche de solutions et dans l'optique d'optimisation des services et du partage des ressources, examiner toutes les options qui permettent d'assurer le leadership du postsecondaire et d'améliorer les services éducatifs dans la péninsule Acadienne. Pour ce faire, le Comité évaluera divers modèles de gouvernance ainsi que divers modèles de livraison de l'enseignement postsecondaire au Canada et identifiera les éléments les plus appropriés pour la Péninsule.

4. Analyser particulièrement les besoins collégiaux et universitaires et les opportunités au niveau de l'enseignement à distance, de la médiatisation de cours et de l'intégration des technologies dans l'enseignement.

5. Identifier les partenariats possibles avec d'autres intervenants tant au plan de la formation que de la recherche et développement.

6. Proposer et analyser des options de modèles novateurs et identifier des éléments d'un plan d'action pour les solutions identifiées en précisant les intervenants qui seraient impliqués dans la concrétisation du plan.

7. Faire rapport au recteur de l'Université de Moncton, au sous-ministre de l'Éducation et au sous-ministre de la Formation et du développement de l'emploi avant le 30 juin 2002.

UNIVERSITÉ DE MONCTON
Campus de Shippagan

Organigramme de l'Université de Moncton, Campus de Shippagan (octobre 2002)

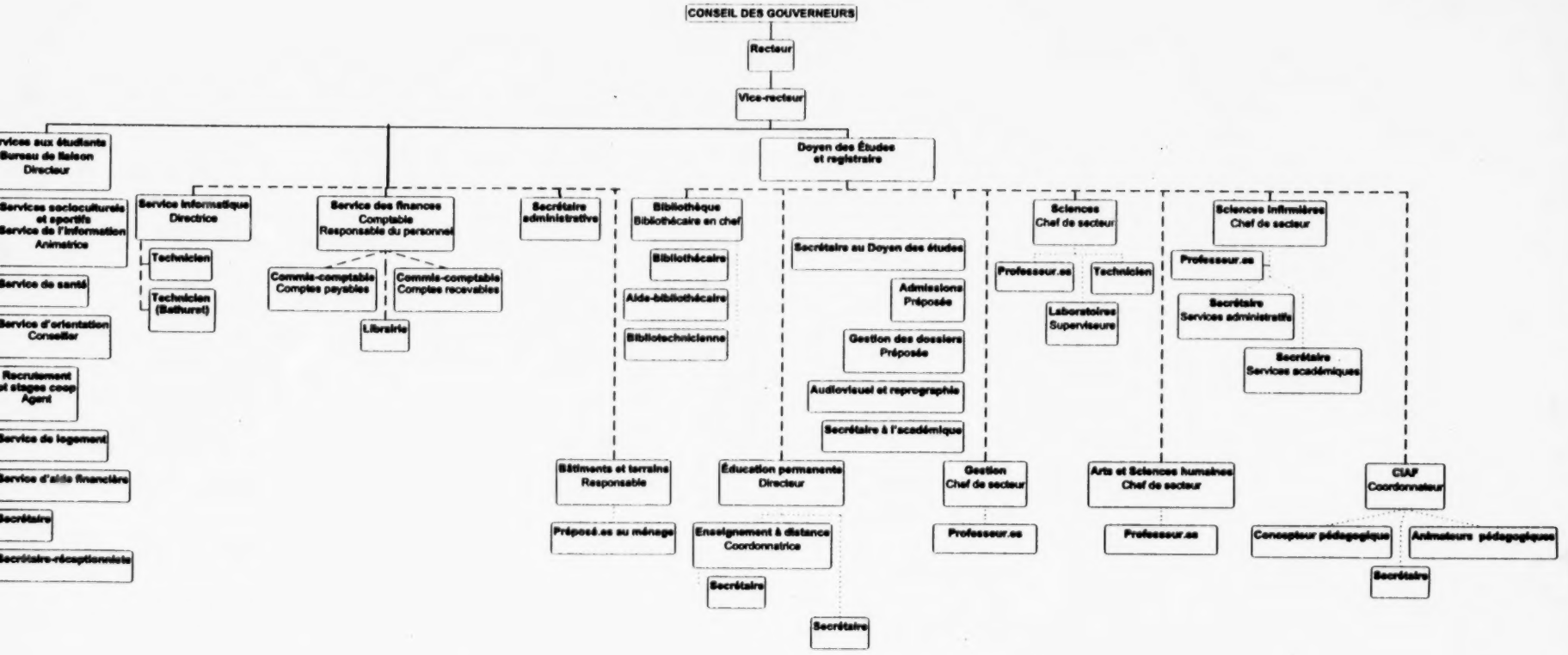

Annexe 2

CCNB PÉNINSULE ACADIENNE
Organigramme

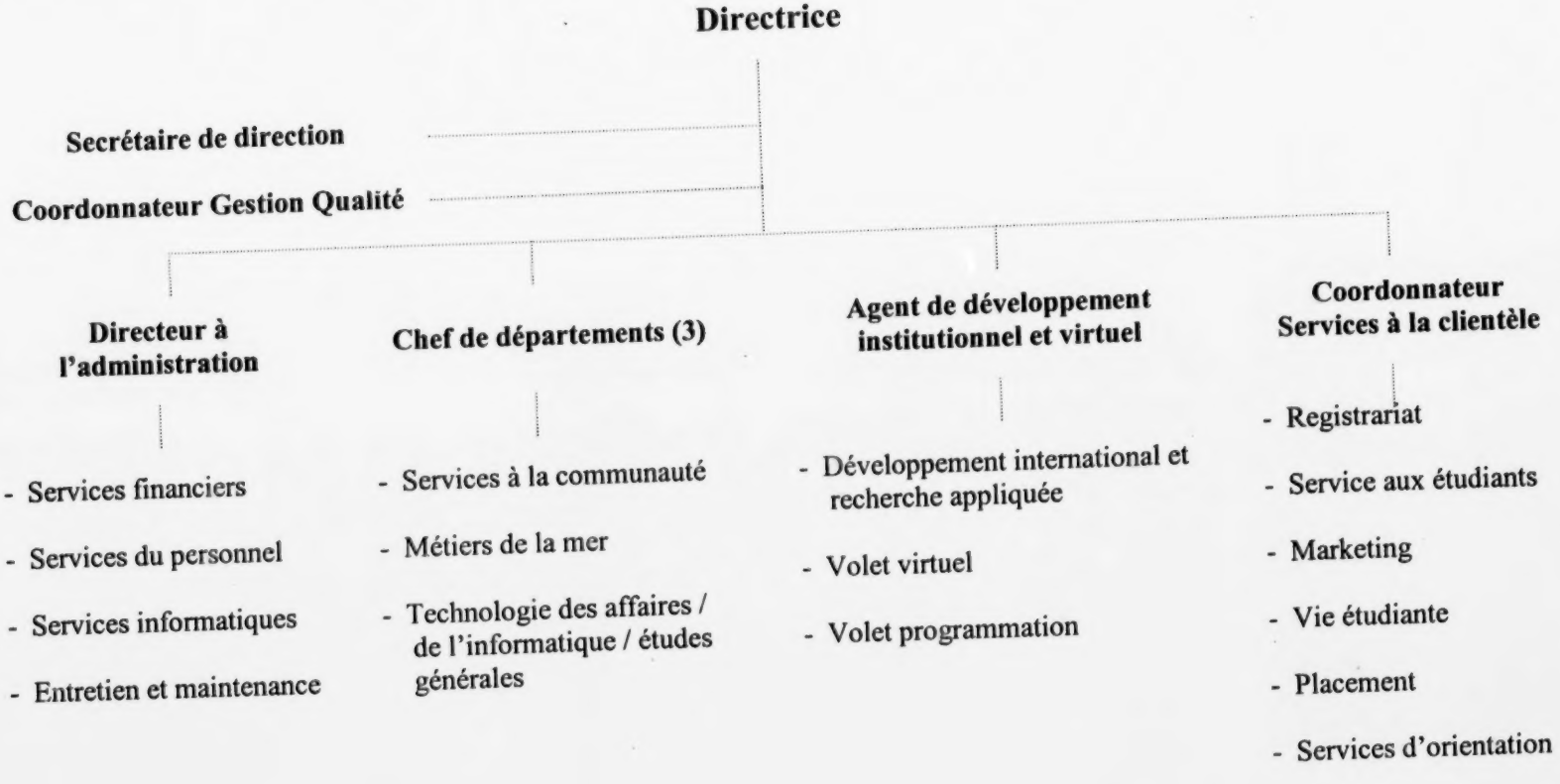

Annexe 3

10/8/2002

Annexe 4

Portrait des institutions

UMCS	CCNB-PA
1. Mission (U. de M.)	1. Mission (ministère FDE)
2. Mission (UMCS)	2. Mission (CCNB-PA)
3. Vision	3. Vision
4. Structure de gouvernance	4. Structure de gouvernance
5. Services pédagogiques	5. Services pédagogiques
6. Clientèle étudiante et recrutement	6. Clientèle étudiante et recrutement
7. Financement	7. Financement
8. Services administratifs	8. Services administratifs
9. Ressources humaines	9. Ressources humaines
10. Infrastructures	10. Infrastructures
11. Services aux étudiants	11. Services aux étudiants - Agent de placement
12. Service informatique	12. Service informatique
13. Audio-visuel et reprographie	13. Audio-visuel et reprographie
14. Mode livraison de la formation	14. Mode de livraison de la formation
15. Développement international	15. Développement international
16. Associations	16. Associations
17. Partenariats	17. Partenariats
18. Assurance de qualité	18. Assurance de qualité
19. Recherche et développement	19. Recherche et développement

1. Mission Université de Moncton	1. Mission Collège communautaire
Exclusivement de langue française et reconnue, en Acadie et dans la Francophonie, pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche, l'Université de Moncton, dans ses trois constituantes, contribue au développement de la population acadienne et de la société universelle : → elle fournit à la population acadienne et à la francophonie en général des programmes de formation de la plus haute qualité; → elle contribue, par ses activités de recherche, à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir.	Nous contribuons à la croissance économique de la province en aidant les gens du Nouveau-Brunswick à obtenir la formation, le perfectionnement professionnel et l'expérience de travail qu'il leur faut, et en prêtant assistance aux employeurs dans l'examen de leurs exigences en matière de ressources humaines à mesure qu'ils grandissent et s'adaptent. Nous nous attachons aussi à favoriser un environnement juste, équitable, productif et qui n'exclut personne, et où il fait bon apprendre, travailler et vivre.
2. Mission UMCS La mission est celle de l'Université de Moncton. Plus spécifiquement, l'UMCS offre des programmes de formation et poursuit des activités de recherche dans les domaines de la gestion de l'information et la gestion des zones côtières.	**2. Mission CCNB-PA** Notre institution à vocation virtuelle s'engage à dispenser des programmes de formation tant à notre communauté qu'à l'échelle provinciale, nationale et internationale. Dans cet environnement d'apprentissage adapté à une clientèle variée, nous accordons la priorité à une formation de qualité visant à préparer et à maintenir les compétences d'une main-d'œuvre apte au travail.
3. Vision UMCS L'UMCS vise à répondre aux besoins régionaux, mais également à devenir un chef de file aux plans national et international dans les domaines qui lui sont spécifiques..	**3. Vision CCNB** Notre collège, qui met l'accent sur l'amélioration continue, est reconnu comme chef de file en formation virtuelle. Notre programmation répond aux besoins spécifiques du milieu et dépasse nos frontières. Notre équipe, qui évolue dans un environnement stimulant et innovateur, valorise la recherche appliquée, les partenariats ainsi qu'un processus d'apprentissage visant l'autonomie et la pleine employabilité de notre clientèle.
4. Structure de gouvernance L'Université est une organisation bicamérale, avec un Conseil des gouverneurs (27 personnes) et un Sénat académique (42 personnes). De façon générale, le Conseil des gouverneurs est	**4. Structure de gouvernance** Le CCNB-PA fait partie du réseau des 11 collèges communautaires du Nouveau-Brunswick. Le réseau, qui est un OSS (Organisme des services spéciaux), relève du ministère de

responsable de la gestion financière de l'Université, alors que le Sénat académique est responsable de la gestion académique (programmes, cours, règlements universitaires, etc.).
La structure organisationnelle est la suivante :

Conseil des gouverneurs
↓
Recteur
↓
Vice-recteur UMCS
↓
Personnel UMCS

Au plan académique, la structure est la suivante :

Sénat académique
↓
Recteur
↓
Vice-recteur à l'enseignement à la recherche
↓
Doyen des études

L'Université est une organisation autonome qui est en relation avec la Commission de l'Enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM) et le ministre de l'Éducation de la province.

la Formation et du Développement de l'emploi. Le Comité des directeurs (16 personnes) prend les diverses décisions financières et académiques selon les responsabilités qui sont décentralisées dans les collèges.

Ministère de la Formation et du Développement de l'emploi
Norman McFarlane
↓
Sous-ministre
Don Ferguson
↓
Sous-ministre adjoint
Michel Thériault
↓
Directrice
Thérèse Finn-McGraw

5. Services pédagogiques

A. Programmes d'études

La création de nouveaux programmes à l'UMCS doit respecter la Charte de l'Université de Moncton en ce qui a trait au rôle du campus de Shippagan.

Tout nouveau programme doit suivre les étapes suivantes avant de recevoir l'autorisation de l'offrir :

i) Comité des programmes
ii) Comité conjoint de planification
iii) Sénat académique
iv) Conseil des gouverneurs
v) Commission d'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM).

Toute modification à un programme doit recevoir l'assentiment du Sénat académique.

Un calendrier **d'évaluation** des programmes est prévu pour tout programme à l'Université de Moncton.

Certains programmes sont cependant en lien constant avec des organismes externes entre autres les programmes professionnels.

.

.

5. Services pédagogiques

A. Création d'un programme d'études

Le CCNB Péninsule acadienne, comme tous les collèges du réseau d'ailleurs, suit les grandes étapes suivantes pour la création d'un programme d'études.

a) Étape de la recherche
   i) identification des besoins
   ii) analyse des besoins
   iii) choix d'une solution
b) Étape de l'élaboration et du développement (approbation par le PDG du réseau)
   i) proposition d'un programme
   ii) développement du programme
c) Étape de la réalisation du programme
   i) préparation pour la formation
   ii) livraison du programme
   iii) contrôle et validation
d) Maintien et amélioration continue du programme

Modifications à un programme d'études

Petites modifications au besoin.

Modifications plus importantes – une fois l'an, conformément au processus de « Planification et élaboration du programme d'études » de notre ministère FDE. (Approbation : Direction du Collège).

Processus de consultation

La responsabilité en est assumée par le siège social du Ministère, mais les collèges consultent les entreprises et l'industrie (comité consultatif) au besoin pour assurer la qualité de sa formation.

B. Rôle du campus de Shippagan et programmes offerts Le campus de Shippagan est habilité à offrir les deux premières années des divers programmes réguliers de l'Université de Moncton. De plus, il est habilité à offrir le baccalauréat en science infirmière ainsi que des programmes dans les domaines suivants : gestion de l'information et gestion intégrée des zones côtières	**B. Programmation** Le CCNB-PA, comme tous les collèges du réseau, a une programmation qui lui est propre. Sa spécialité réside dans les métiers de la mer et sa vocation est axée sur le développement d'un volet virtuel. Programmation 2002-2003 Technologie des affaires (1re année, soit 40 semaines) Technologie de l'informatique (1re année, soit 40 semaines) Technologie de l'animation 2D-3D (2 ans, soit 80 semaines) Techniques aquicoles (1 an, soit 40 semaines) Études générales : formations secondaire et spécifique Programmes des métiers de la mer (de durées diverses) Briquetage et maçonnage (32 semaines)
C. Admission et gestion des dossiers étudiants Sous la supervision du Doyen des études, le Registrariat du campus de Shippagan assume les responsabilités de l'admission, de l'inscription et de la gestion des dossiers étudiants. Comme les deux autres campus de l'Université, l'UMCS utilise le logiciel SOCRATE à cet effet.	**C. Admission des étudiants** L'admission est assurée par le Service d'admission collégiale (SAC) à Campbellton pour tous les collèges du réseau. Première admission en novembre (50% des places); 2e admission, en mars. Gestion des dossiers La gestion est assurée par le CCNB-PA. Le SIE (Système d'information des étudiants) est le système informatique utilisé.
D. Encadrement des étudiants L'encadrement quotidien est fait par le chef de secteur de qui relève le programme d'études. Toutes les décisions finales reliées à la gestion de programme (admission, gestion de dossier, réadmission, renvoi) relèvent du Doyen des études.	**D. Encadrement** Les étudiants sont suivis dans leur cheminement par les enseignants ainsi que par les encadreurs et les chefs de départements au besoin. Les enseignants peuvent compter sur l'appui de la coordonnatrice des programmes d'études pour toute question d'ordre andragogique, ainsi que sur leurs chefs de départements, l'agente de développement institutionnel et virtuel et le coordonnateur du développement virtuel pour le volet virtuel.

E. Évaluation de l'enseignement
L'évaluation de l'enseignement par les étudiants et étudiantes est faite dans tous les cours à chaque session.

F. Structure organisationnelle

Doyen des études
↓ ↓
Chef de secteur — Personnel
↓ ↓
Professeurs, bibliothèque et autres services académiques — Registrariat,

G. Calendrier universitaire
Calendrier adopté par le Sénat pour les trois campus. L'année universitaire est divisée en trois sessions : automne, hiver et printemps-été.

E. Évaluation de l'enseignement
Se fait en ligne, à chaque semestre. L'évaluation se fait généralement à mi-semestre, question d'apporter des modifications, s'il y a lieu.

F. Structure organisationnelle

Directrice
↓ ↓
Chefs de département — Agent de développement institutionnel
↓
Enseignants et autre personnel — Coordonnateur andragogie
Coordonnateur volet virtuel
Coordonnateur recherche et développement international

G. Calendrier collégial
L'année collégiale débute généralement au lendemain de la fête du Travail et se termine à la fin de la troisième semaine de juin. L'année comporte deux semestres, soit de septembre à la fin janvier et du début février à la fin juin. Les étudiants sont en classe 30 heures par semaine de façon générale. En plus du congé des Fêtes, les étudiants bénéficient d'une semaine de relâche au début mars. Cette semaine constitue une semaine de perfectionnement pour le personnel.

H. Évaluation du programme
Conformément au processus établi par les Services de planification de notre Ministère. Les résultats des évaluations des programmes identifiés sont remis à l'équipe de direction des CCNB le 1er février de chaque année.

I. Évaluation des services
Se fait en ligne, à chaque semestre.

6. Clientèle et recrutement

A. Territoire

L'UMCS n'a pas de territoire limite pour le recrutement même si pour certaines activités, l'UMCS a la responsabilité de les organiser pour les sept polyvalentes du Nord-Est. Les créneaux particuliers, tels la gestion de l'information et le Centre international d'apprentissage du français (CIAF) amènent l'UMCS à recruter au plan national et à l'international. Actuellement, la clientèle à temps complet est majoritairement de la péninsule Acadienne et de la région Chaleur. L'UMCS a des bureaux de l'Éducation permanente à Shippagan à Bathurst et à Campbellton.

B. Types de clientèle

Les programmes à temps plein s'adressent majoritairement aux finissants et finissantes des écoles secondaires et institutions collégiales. La clientèle à temps partiel à l'Éducation permanente est inscrite à moins de neuf crédits / session et vise le perfectionnement personnel ou professionnel.

C. Formation dans l'industrie ou formation sur mesure

L'Éducation permanente qui était dans le passé presqu'-exclusivement dans la formation créditée vise à développer davantage la formation sur mesure dans le futur.

D. Clientèle autochtone

Formation offerte par le Centre international d'apprentissage du français. L'Université vise à développer ce secteur également.

6. Clientèle et recrutement

A. Territoire

Le CCNB-PA dessert le territoire de la péninsule Acadienne incluant la région de Néguac. Quant à la formation dont le CCNB-PA détient la spécialité, le recrutement se fait un peu partout dans les provinces de l'Atlantique.

B. L'âge de la clientèle

La moyenne d'âge des étudiants qui fréquentent le CCNB-PA est de 30 ans. Jusqu'à présent, très peu de diplômés des polyvalentes s'inscrivent. Nous espérons pouvoir les recruter avec notre programmation future.

C. Formation dans l'industrie ou formation sur mesure

Cette formation constitue une composante très importante du collège. Une équipe de trois ou quatre personnes oeuvrent à la programmation de ce secteur.

D. Clientèle autochtone

Le CCNB-PA, par le biais de l'École des pêches qui constitue son département des métiers de la mer, offre énormément de formation en français et en anglais aux Premières Nations, et ce partout dans la province.

E. Recrutement Les agents de liaison relèvent de la Direction générale des relations universitaires et font partie de l'équipe de recrutement de l'Université. Certaines activités sont faites dans le cadre du réseau de l'Université alors que d'autres sont faites par l'UMCS pour ses programmes particuliers comme la gestion de l'information. La planification de la promotion est également faite par l'équipe de recrutement.	E. Recrutement Le recrutement se fait à deux niveaux, soit au niveau du réseau des collèges et au niveau du CCNB-PA. Le réseau négocie des taux de promotion avec divers médias. Le même format de publicité est alors utilisé pour tous les collèges du réseau. Un comité provincial de marketing est formé d'un représentant de chaque collège et les membres se rencontrent sur une base régulière au cours de l'année.
7. Financement A. Sources de financement Le financement de base de l'Université provient essentiellement de la province du Nouveau-Brunswick. Du financement ponctuel provient du niveau fédéral, tel l'APÉCA, Patrimoine canadien et autres agences. Répartition des revenus réguliers : 65 % subventions provinciales 30 % droits de scolarité 5 % revenus divers. B. Année financière 1er mai au 30 avril C. Répartition des dépenses Salaires : 80 % Matériel et services : 20 % D. Approbation budgétaire Par le Conseil des gouverneurs de l'Université. E. Autonomie financière L'UMCS a son propre budget comme les campus de Moncton et d'Edmundston. L'autonomie financière des campus fait en sorte qu'un surplus annuel devient un solde de fonds reporté pour le campus.	**7. Financement** A. Sources de financement Les sources de financement du CCNB-PA sont variées. Elles comprennent la subvention de base, les frais de scolarité, la formation à contrat, le financement LOE et d'autres possibilités, telles l'APÉCA, la SAR, Industrie Canada et BTA. B. Année financière L'année financière débute le 1er avril et se termine le 31 mars. C. Répartition des dépenses Salaires : 80 % Matériel et services : 20 % D. Approbation budgétaire Par le PDG du réseau des collèges. E. Autonomie financière (surplus / déficit) Le CCNB-PA peut gérer son budget localement mais selon lespolitiques et procédures établies par notre Ministère. Tout surplus ou déficit reste aux livres du CCNB-PA.

	F. Planification financière Le CCNB-PA, comme tous les collèges du réseau, doit présenter des directions stratégiques, des perspectives d'avenir, un plan d'entreprise sur 4 ans, un budget et un rapport annuel.
8. Services administratifs A. Gestion financière intégrée Le logiciel de gestion SOCRATE est utilisé pour les trois campus. B. Comptes à recevoir et à payer Gestion locale de chaque campus C. Politique des achats Moins 300 $: bon de commande local Moins 500 $: sans appel d'offre 500 $ - 2 500 $ - deux prix fermes 7 500 $ - 25 000 $ - appels d'offre sur invitation 25 000 $ + - appels d'offre publics Tous les achats sont gérés au niveau du campus sauf les assurances.	**8. Services administratifs** A. Gestion financière intégrée Le système FIS (Financial Integrated System) est actuellement notre système d'information comptable dans tous les ministères, mais de plus en plus le système ORACLE est utilisé car il remplacera le système FIS. B. Comptes recevables et payables Sont gérés par ORACLE comme toutes les activités comptables. Chaque collège et / ou ministère a son code d'accès à ORACLE. C. Achat (politiques) a) Achat local : Une liste des fournisseurs d'Approvisionnement et Services est disponible dans l'Intranet. Pour les articles, le seuil est fixé à 1500 $ et les commandes ne doivent pas viser des articles disponibles au magasin central ou disponible à contrat. Pour les services, la limite est de 10 000 $ et moins et il faut préférablement obtenir trois soumissions. b) Magasin central: est utilisé pour les articles qui ne sont pas disponibles au magasin du collège. Achats en grande quantité qui requièrent un code budgétaire. Le catalogue du Magasin central est disponible auprès du magasinier ou dans l'Intranet. c) Soumission : le magasinier effectuera une commande par soumission auprès d'un acheteur de la Centrale des achats pour des services supérieurs à 10 000 $ et des approvisionnements supérieurs à 1 500 $. Pour des approvisionnements supérieurs à 1 500 $, mais inférieur à 5 000 $, il faut demander des devis

	d'au moins trois vendeurs. Pour des services entre 10 000 $ et 50 000 $ et des approvisionnements entre 5 000 $ et 25 000 $, l'acheteur de la Centrale des achats doit inviter au moins six vendeurs à soumissionner par appel d'offre public.
D. Structure administrative (UMCS) Le vice-recteur agit également à titre de directeur des services administratifs. S'ajoutent au Service des finances, un poste de comptable, un poste de commis-comptable et un poste de secrétaire partagé avec le vice-rectorat.	D. Structure administrative Le CCNB-PA est dirigé par une directrice assistée d'un directeur à l'administration, quatre chefs de département, dont l'un s'occupe du développement institutionnel et d'un coordonnateur des services à la clientèle. Chacun de ces gestionnaires doit superviser les personnes et / ou les enseignants de son département.
E. Service de paie La feuille de paie est gérée localement à l'aide du logiciel SOCRATE de la compagnie SCT. La paie est remise à toutes les deux semaines et déposée dans le compte bancaire de l'employé-e.	E. Service de paie La paie est gérée par le système comptable ORACLE. La période de paie est aux deux semaines. F. SCP (Sommaire de cours proposé) Un sommaire de cours proposé doit être complété pour toute formation à contrat, doit être signé par la directrice et parvenir à la comptabilité afin de « geler » ces dépenses.
9. Ressources humaines A. Nombre de postes Postes réguliers au budget : 60 Postes temporaires : fluctuent annuellement Postes à temps partiel : variables annuellement incluant tous les chargés de cours.	**9. Ressources humaines** A. Nombre total de postes Au 21 décembre 2001, le personnel du collège se chiffrait à 95 personnes. Ce nombre fluctue au cours de l'année dépendamment des formations offertes. Nombre de postes permanents Au 21 décembre 2001, 22 personnes occupaient des postes permanents au CCNB-PA. Nombre de postes termes Au 31 décembre 2001, 21 personnes occupaient des postes termes au CCNB-PA.

	Nombre de postes surnuméraires Au 21 décembre 2001, 52 personnes occupaient des postes surnuméraires au CCNB-PA. Nombre de postes financés Il y a présentement 29 postes financés au CCNB-PA. Nombre de postes non financés Il y a présentement 51 postes non financés au CCNB-PA.
B. Classification du personnel 1. Professeurs : 33 postes 2. Personnel de soutien et administratif : 27 postes	B. Classification du personnel Instructeur de collège – Instructeur de métiers – Conseiller en orientation – Coordonnateur – Gestionnaire de réseau – Agent de programme – Concierge – Manœuvre – Techniciens – Surveillant de l'entretien des édifices – Services administratifs
C. Planification et révision du travail Pas de processus finalisé.	C. Planification et révision du travail Le PRT se fait une fois l'an. Le superviseur rencontre son personnel pour l'entrevue d'évaluation annuelle de rendement et il rédige par la suite un rapport de rendement.
D. Conventions collectives Les conventions collectives sont locales, mais approuvées par le Conseil des gouverneurs. Deux groupes de personnel sont régis par une convention collective. . Association des professeures et professeurs (APPUMAS) . Association du personnel de soutien (APSUMAS)	D. Conventions collectives On en retrouve six : 1. Services d'établissement et soins en établissement 2. Secrétaires, sténographes et dactylographes, préposé au matériel de bureau d'informatique et de polycopie. 3. Manœuvres 4. Éducation (non-enseignant-e-s) 5. Éducation (enseignant-e-s)
Processus de négociation L équipes de négociation sont locales puisque les conventions	Processus de négociations Les dates d'échéance des conventions de ces groupes sont les

collectives sont établies par campus.	suivantes : 1. 15 décembre 2002 2. 31 décembre 2004 3. 15 décembre 2003 4. 30 avril 2003 5. 30 avril 2002 Les conventions collectives sont négociées au niveau provincial.
E. Processus d'embauche Régi par les conventions collectives. Les comités de sélection sont de l'UMCS. Pour les professeurs, les contrats sont émis par l'Université sur recommandation du Doyen des études.	E. Processus d'embauche Les étapes sont les suivantes : - Reclassification ou classification (PDQ) – Exemption de gel de l'embauche – Soumission d'opportunité – Obtention de l'approbation – Soumission du concours – Affichage à l'interne ou à l'externe – Pré-sélection – Entrevues.
F. Critères d'embauche des professeurs Le diplôme de 3^{e} cycle pour les professeurs à temps plein. Une clause contractuelle d'obtention du doctorat est exigée depuis 1990 pour les professeurs détenant la maîtrise.	F. Critères d'embauche pour enseignants qualifiés Avoir terminé la formation de base en éducation des adultes, ou détenir un brevet d'enseignement délivré par le gouvernement du N.-B., détenir une spécialité dans le domaine d'enseignement et avoir acquis dix (10) mois ou plus d'expérience en enseignement (école privée ou publique reconnue, hôpital, école des métiers, université ou collège communautaire.)
10. Infrastructures A. Lieux de formation Shippagan, Bathurst et Campbellton.	**10. Infrastructures** A. Lieux de formation Centres de formation à Caraquet (École des pêches), Tracadie-Sheila (Villa des Amis) Paquetteville, Néguac et Shippagan (UMCS).
B. Bâtiments et terrains Shippagan : Pavillon Irène-Léger - 95 000 pi ^{2}	B. Bâtiments et terrains Les bâtiments rattachés à l'École des pêches sont les

Pavillon bibliothèque, sciences et technologie – 23 000 pi ^{2} Maison-appartements (12 appartements, 2 chambres) - 11 000 pi ^{2} Pavillon sportif : 21 000 pi ^{2} Bathurst : Locaux CCNB-Bathurst Campbellton: Locaux CCNB- Campbellton C. Processus de location Géré par l'UMCS.	seuls édifices que possède le CCNB-PA. Le bâtiment principal a une super-ficie de 55 520 pi ^{2}. Le bâtiment multifonctionnel est de 3 825 pi ^{2} et celui des fonctions d'urgence en mer est de 3 500 pi ^{2}. Il y a également des installations de 220 pi ^{2} au quai de Caraquet. Location Un espace d'entreposage de 2 000 pi ^{2}, une partie de la Villa des amis à Tracadie Beach, des installations à l'UMCS, des locaux à l'Académie Ste-Famille et d'autres locations selon les besoins. C. Processus de location Délégation d'autorité d'un an. Pour les contrats plus longs, on doit se référer à notre Ministère.
11. Services aux étudiants Aide financière Activités sportives Activités socioculturelles Santé Orientation Logement Association étudiante Le personnel inclut un directeur et une animatrice socio-culturelle et sportive ainsi que du personnel à temps partiel en orientation et en santé. Deux secrétaires assurent l'appui clérical.	**11. Services aux étudiants** Agent de placement Conseil étudiant Services de santé (à l'UMCS) Services partagés avec les étudiants de l'UMCS Orientation;Le personnel inclut un coordonnateur,un registraire,un orienteur,un agent de placement et une secrétaire.
12. Services informatiques Le service informatique comprend une directrice, deux techniciens à Shippagan et un technicien à Bathurst. Le service est responsable des serveurs locaux et de la gestion d'un parc de 300 PC.	**12. Services informatiques** Nos services informatiques sont gérés par une gestionnaire de réseau assistée de deux techniciens.

13. Audio-visuel et reprographie Une personne assure ces deux services combinés. La reproduction de documents à plusieurs pages ou copies est faite par ce service qui dispose de l'équipement approprié, y incluant la relieuse. Le service est responsable également de l'organisation technique d'activités spéciales, telles spectacles, points de presse et autres.	**13. Audio-visuel et reprographie** L'équipement audio-visuel est accessible par l'entremise des services informatiques du CCNB-PA. Les services de reprographie sont encore assurés par une entente avec le CCNB-Bathurst.
14. Mode de livraison des cours →Professeurs en salles de cours →Enseignement médiatisé particulièrement à l'Éducation permanente où 50% des inscriptions sont dans des cours médiatisés. →Collaboration de l'équipe IDITAE de l'Université.	**14. Mode de livraison de cours** →Face à face, cours magistraux →Face à face, enseignement individualisé →Enseignement médiatisé, réseau
15. Développement international Activités dans le passé dans le secteur des pêches. Actuellement, activités dans le cadre du Centre international d'apprentissage du français. Pas de service spécifique à l'UMCS. Collaboration avec le Bureau de développement international au campus de Moncton.	**15. Développement international** Ce domaine d'activité est en voie de développement. Nous avons cependant terminé un partenariat de cinq ans, par le biais de l'École des pêches, dans le projet Partenariat Acadie-Haïti. Ce même secteur est présentement impliqué dans le projet Solidarité Acadie-Haïti. Une proposition de projet est à l'ébauche dans le domaine des pêches. Nous étudions également la possibilité d'accueillir des étudiants étrangers et d'offrir, au besoin, des stages à l'étranger à nos étudiants.
16. Associations Association des anciens, anciennes, amis et amies (AAUMAS); Association des professeures et professeurs (APPUMAS); Association du personnel de soutien (APSUMAS); Association étudiante (AÉUMAS).	**16. Associations** Aucune jusqu'à présent.
17. Partenariats L'UMCS collabore avec plusieurs institutions, agences, ministères et organismes.	**17. Partenariats** Le CCNB-PA a créé des partenariats avec divers intervenants des secteurs privé et public dont, entre autres : District scolaire No 9

	Centre spécialisé des pêches de Trois-Rivières Énergie NB et CCNB Woodstock Table de concertation en éducation Transports Canada CIPA (Communauté ingénieuse de la PA) Conseil consultatif maritime canadien Collèges de Bathurst et Campbellton Canadian Association of Marine Training Institute UMCS Conseil canadien des pêcheurs professionnels Centre de bénévolat de la Péninsule acadienne Ambulance St-Jean Comité IMAT Initiative pour une main-d'œuvre apte au travail Société de sauvetage Conseil national du secteur des produits de la mer First Nation Fisher Training Network Communautés autochtones Comité de formation en pêches (transformation) Marine Institute de Terre-Neuve Nova Scotia School of Fisheries Holland College Marine Centre (I.-P.-E.) Comité Avenir Jeunesse de la PA Ambulance St-Jean Comité IMAT Initiative pour une main-d'œuvre apte au travail Société de sauvetage Conseil national du secteur des produits de la mer Ambulance St-Jean Comité IMAT Initiative pour une main-d'œuvre apte au travail Société de sauvetage Conseil national du secteur des produits de la mer First Nation Fisher Training Network Communautés autochtones Comité de formation en pêches (transformation)

	Marine Institute de Terre-Neuve Nova Scotia School of Fisheries Holland College Marine Centre (I.-P.-E.)
18. Assurance qualité Les programmes de l'Université doivent être approuvés par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) et une politique d'évaluation périodique et des agréments professionnels contribuent à l'assurance qualité de ces programmes.	**18. Assurance qualité** Le CCNB-PA, comme tous les collèges du réseau, adhère aux politiques et procédures de qualité provinciales . Nous sommes présentement au stade de mise en œuvre du système de gestion qualité .
19. Recherche et développement Plusieurs professeurs poursuivent des activités individuelles de recherche. L'UMCS a un comité de recherche et travaille en collaboration avec la Faculté des études supérieures et de la recherche de l'Université. La recherche et développement relève du Doyen des études.	**19. Recherche et développement** Ce secteur d'activités est en voie de développement. Nous miserons plus précisément sur le développement international et la recherche appliquée dans notre champ de spécialisation qui est les métiers de la mer. Nous viserons donc des partenariats publics et privés et des projets de recherche appliquée dans nos champs de spécialisation.

Annexe 5

Rapport de visites sur le terrain

A. L'Université Sainte Anne et le Collège de l'Acadie

L'intégration entre le niveau collégial et le niveau universitaire en ce qui a trait à la gouvernance, peut être graduée allant de collaborations ponctuelles à une intégration totale. C'est cette dernière voie que poursuivent l'Université Ste-Anne et le Collège de l'Acadie en Nouvelle-Écosse. Lors d'une rencontre récente avec la direction de l'Université Ste-Anne, la question de cette fusion a été abordée. Pourquoi cette intégration, à quels problèmes veut-on répondre mais aussi à quelles opportunités ?

Un peu isolée dans le nord-ouest de la Nouvelle-Écosse, l'Université Ste-Anne fait face à un problème de recrutement. Le Collège de l'Acadie, pour sa part, est présent dans cinq communautés de la Nouvelle-Écosse. Malgré tout, leur bassin de recrutement local est limité. L'Université a environ 310 étudiants réguliers et 300 en immersion durant l'été, surtout des anglophones qui veulent apprendre le français. Le Collège de l'Acadie a environ 200 étudiants. Avec 52,000 de population, on notait que le bassin de recrutement immédiat de la péninsule Acadienne est plus grand et plus concentré que celui de toute la Nouvelle-Écosse francophone.

Le concept derrière cette fusion est de faire plus avec plus. Par exemple, grâce à ses six centres réunis, la nouvelle institution compte attirer au moins 15 étudiants additionnels au niveau universitaire. Chéticamp, par exemple, qui est un bassin de population francophone important, sera lié électroniquement à ce nouveau réseau. En principe, il ne serait pas nécessaire de se fusionner. Par contre, on voit une plus grande synergie à le faire et une simplification de l'approche à la formation postsecondaire en français pour la Nouvelle-Écosse. Ainsi on peut plus facilement reconnaître les acquis, s'assurer que les cours qui sont donnés rencontrent les exigences de l'enseignement universitaire dans certains secteurs de formation ; on peut faire un meilleur usage du personnel enseignant et éviter de se compétitionner pour attirer la clientèle étudiante. Les rôles différents des deux institutions sont soulignés : en général, le collège communautaire offre des cours terminaux de plus courte durée qui visent à préparer plus immédiatement l'étudiant pour le marché du travail. On note aussi l'implication plus immédiate du Collège pour répondre à des besoins à court terme liés au développement régional. On note la flexibilité de ce type d'enseignement qui peut offrir des programmes taillés sur mesure pour une industrie particulière ou encore pour tout un secteur industriel. L'université par contre, a une vocation plus universelle, est beaucoup plus axée sur la formation individuelle en vue d'acquérir un diplôme universitaire ou une spécialisation plus poussée. Elle est un outil de mobilité individuelle, dans un premier temps sûrement, bien qu'un certain nombre de diplômés reviennent dans la Province.

Des expériences en Ontario ont permis de constater un certain snobisme des universités dont les professeurs sont titulaires de doctorats alors que parfois, au niveau des collèges, les

professeurs n'ont même pas une maîtrise, d'où parfois la difficulté de reconnaître les acquis. On note qu'en Ontario, on a tenté, avec l'Accord de Port Hope, d'établir un programme d'équivalence pour les crédits entre les deux types de formation avec des résultats mitigés, bien qu'il semble que ce fut un effort dans la bonne direction . Selon la Direction, l'université insiste davantage sur l'aspect théorique dans son enseignement alors que le collège offre un enseignement plus pratique. Il note que d'une façon générale, les collèges universitaires qui offrent des baccalauréats appliqués (programmes de trois ans en général) augmentent considérablement la qualification de leur corps professoral.

Le recteur souligne la nécessité dans le cas de l'Université Ste-Anne et du Collège de l'Acadie, d'arrimer les deux formations pour mieux répondre aux besoins des étudiants, tout en reconnaissant la mission différente de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire. Là où cela s'applique, une institution intégrée pourra rendre de meilleurs services aux diverses clientèles, facilitant la reconnaissance des crédits par exemple. Et par les services intégrés d'orientation, il sera plus facile d'informer ces clientèles quant à la panoplie de cours et les possibilités qu'offre le système d'enseignement postsecondaire francophone en Nouvelle-Écosse. Car il ne faut pas oublier que, dans leur cas, la grande compétition vient des universités anglophones. Il pense également qu'en ce qui les concerne, cela va éviter des luttes de pouvoir où chacun tente de survivre de son mieux et où les besoins de l'institution passent avant ceux des clientèles à desservir. Il voit beaucoup d'avantages à la mise en commun de l'ensemble des ressources pour l'enseignement postsecondaire à l'intérieur d'une institution intégrée. Cependant il s'empresse d'ajouter que l'UMCS n'a pas le même statut que l'Université Ste-Anne et que ce campus fait partie de l'Université de Moncton : par conséquent, les solutions devront sans doute être différentes. Toutefois, il voit beaucoup de mérite à une concertation entre les deux institutions au niveau de l'enseignement postsecondaire

Leur processus d'intégration étalé sur une période de deux ans, a des implications au niveau des conventions collectives et a nécessité des changements législatifs qui arrivent à terme. Le budget des institutions réunies devrait être supérieur et de plus, des démarches sont en cours avec le gouvernement fédéral pour des ajouts à ce chapitre. Si nous avons de l'intérêt, le recteur s'est dit intéressé à nous rencontrer à une date ultérieure, à mesure que s'enclenche leur processus de mise en oeuvre.

B. Le « University College of Cape Breton » (UCCB)

La rencontre avec l'UCCB fut très intéressante pour plusieurs raisons. En effet, c'est à la suite d'un long cheminement que l'UCCB fut créé pour mieux desservir la clientèle du Cap Breton. Après plus d'un demi-siècle d'effort on assiste à la création du « College of Cape Breton » et ce suite aux expériences d'implantation du Xavier College, qui était devenu un campus de l'Uiversité St-Francis-Xavier. Et c'est en 1993 que finalement est proclamé « le University of Cape Breton Act. Les avantages prévus de la création d'un collège universitaire étaient multiples :

-offrir une plus grande flexibilité dans le cheminement éducatif de l'étudiant-e
-augmenter le transfert des crédits et la reconnaissance des acquis
-améliorer l'accès aux études postsecondaires en région éloignée
-agir comme agent important de développement économique
-servir de véhicule pour le recrutement des étudiants à l'étranger et la soumission de projets internationaux.

En Nouvelle-Écosse, les collèges universitaires peuvent décerner des diplômes, des certificats, et des degrés approuvés par la Commission d'enseignement supérieur des Maritimes.

En somme, des avantages qui pourraient s'appliquer à nous. Mais la réalité dans la mise en oeuvre a présenté et présente de grands défis. Par exemple, en Colombie-Britannique, quatre des cinq collèges offraient au départ une majorité de cours au niveau collégial alors que ces même collèges offrent maintenant 70% de leurs cours au niveau universitaire. À l'UCCB, 79% d'une clientèle d'environ 3000 était inscrite au niveau universitaire.

Selon notre interlocutrice, il existe un conflit fondamental de culture entre le niveau universitaire et le niveau collégial. Il semble que dans chaque cas le niveau universitaire prenne le dessus et que même, dans le cas de l'UCCB, on a parlé d'enlever le vocable « collège » pour ne conserver que « The University of Cape Breton ». Il semble qu'il en va de même pour les collèges universitaires de la Colombie-Britannique. Pour notre interlocutrice, ce qui est nécessaire, c'est une transformation de la culture éducative au niveau postsecondaire à partir d'un mariage d'une culture d'inclusion à une culture d'exclusion. Et c'est là un très grand défi! De plus, au N.-B., cela signifierait la création d'une autre université, des amendements à diverses lois, ce qui ne m'apparaît pas plausible dans l'état actuel des choses.

Ceci étant dit, le Campus de l'UCCB impressionne par l'ensemble des services et des cours qu'il offre à sa clientèle étudiante. Sans doute faisons-nous figure de parents pauvres à côté de facilités physiques si bien aménagées.

Il apparaît encore cependant, qu'à ce stage d'évolution du système d'enseignement postsecondaire au N.-B., qu'il est préférable pour les institutions qui nous concernent, de continuer à faire partie de leur réseau respectif, de préserver l'intégrité des formations offertes par chacun, mais d'établir sur le plan local et avec le support des instances de l'Université de Moncton et du CCNB, un mécanisme souple et efficace de coopération.